magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 14 / novembre-décembre 2019

www.acatfrance.fr

-

ÉGYPTE

"Le coup d'État a marqué un tournant"

-

RDC

Chronique d'exactions ignorées

-

DOSSIER

ÊTRE HUMAINS, ÊTRE DIGNE

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE . ISSN 2557-1486 . 5 EUROS

ACAT france

SOMMAIRE #14

1 **FOCUS**
sur l'impunité en République démocratique du Congo (RDC)
PAGES 3 À 7

2 **DÉCODER**
Égypte, France et reste du monde
PAGES 9 À 16

DOSSIER **ÊTRE HUMAIN, ÊTRE DIGNE**
PAGES 17 À 24

3 **AGIR**
infos, outils, idées
PAGES 25 À 37

4 **MÉDITER**
La dignité de la créature humaine dans la Bible
PAGES 38 À 39

« Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 1

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication : Bernadette Forhan | Rédactrice en chef : Christina Lionnet | Comité de rédaction : Anne-Marie Delaporte, Anna Demontis, María Cecilia Gómez, Jean-Marie Legoux, Christina Lionnet, Nathalie Seff, Bénédicte Tardi | Chargée de projet éditorial : Anna Demontis | Conception graphique & icono : Coralie Pouget | Relecture : Elisabeth Dalstein | Impression : Corlet | ISSN : 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1122 G 82814 | ACAT-France, 7 rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 01 40 40 42 43 | Illustration de couverture : © Sarah Saidan | Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT.

Encarts jetés : Cette publication comporte une lettre d'accompagnement, un bon de soutien, une enveloppe retour et un bon d'abonnement.

Des remarques sur votre magazine ?
Contactez : humains@acatfrance.fr

ACAT france

édito

« LA DIGNITÉ TRANSFIGURE LES VISAGES »

« Il y a dans le phénomène de la torture une atteinte à la personne humaine, une défiguration, une profanation qui nous est insupportable et qui est au centre de notre engagement à l'ACAT. Tout homme porte en lui une conscience, un libre arbitre qui en fait un être unique et précieux. C'est cette conviction de la dignité de chaque homme quel qu'il soit qui sous-tend le combat de l'ACAT – par le plaidoyer, l'action militante, la sensibilisation – pour construire un monde plus juste, où l'homme respecte son frère.

De plus, pour les chrétiens, l'homme est à l'image de Dieu. Les Pères des premiers siècles nous enseignent que nous sommes tous appelés à sa ressemblance : « *Dieu s'est fait homme pour que l'homme se fasse Dieu.* » L'image est ternie mais dans le regard de nos frères émerge parfois une lumière et dans cet éclair de beauté, nous percevons leur vrai visage. Pendant la Nuit des veilleurs – nuit de prière en soutien aux victimes de torture organisée tous les ans –, nous en faisons l'expérience devant les photographies de nos frères prisonniers qui deviennent des icônes, visages de martyrs et de témoins, devant lesquelles nous prions. Ainsi, même lorsque la torture le défigure ou quand il devient un bourreau, demeure en chacun une humanité incorruptible, ténue, lointaine et respectable.

Pour approfondir ce thème, un philosophe, un théologien, un ancien détenu, mais aussi la présidente d'ATD Quart Monde s'expriment dans ce numéro sur ce qu'est la dignité. Souvenons-nous aussi de Louis Joinet, compagnon de l'ACAT disparu dernièrement et l'un des fondateurs du Syndicat de la magistrature. Il se décrivait lui-même comme « *épris de justice* » et il a porté haut notre combat en faisant, entre autres, voter par l'ONU la Convention contre les disparitions forcées.

Un témoin remarquable, un homme éclairé.

Puissions-nous toujours regarder ces visages de prisonniers, de condamnés, ces visages rencontrés chaque jour, avec attention, avec respect pour guetter cette petite lueur dans leurs yeux, reflet de leur dignité, de leur beauté, reflet de la vie et de la lumière ! »

BRIGITTE VILANOVA,
vice-présidente orthodoxe de l'ACAT

1

FOCUS

Humains est un magazine d'information et un magazine d'action. Pétitions, appels à mobilisation, à correspondance : nous vous incitons dans chaque numéro à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans votre magazine. Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT un monde plus juste et digne !

Dans ce numéro, mobilisez-vous pour que la lumière soit faite sur les exactions commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003.

RAPPORT MAPPING : CHRONIQUE D'EXACTIONS IGNORÉES

Depuis 2010, le rapport Mapping, qui référence les exactions les plus graves commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003, est ignoré par la communauté internationale. Retour sur ce document gênant, qui doit pourtant être pris en compte pour que justice soit rendue en RDC.

Davantage d'informations en pages 4 à 7

Avec ce numéro, notre appel à action : une carte à envoyer pour demander que la communauté internationale se saisisse enfin du rapport Mapping.

RAPPORT MAPPING : CHRONIQUE D'EXACTIONS IGNORÉES

Bien que le rapport Mapping soit un document fondateur de la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo (RDC), il est oublié dans les tiroirs des Nations unies depuis 9 ans. C'est qu'il fait la lumière sur les exactions commises entre 1993 et 2003, mettant en cause jusqu'aux plus hauts responsables politiques et militaires de la région des Grands Lacs.

TEXTE **CLÉMENT BOURSIN, responsable des programmes Afrique à l'ACAT**
PHOTO **ANTONY NJUGUNA / REUTERS**

« *Au moment même où je vous parle, un rapport est en train de moisir dans le tiroir d'un bureau à New York. Il a été rédigé à l'issue d'une enquête professionnelle et rigoureuse sur les crimes de guerre et les violations des droits humains perpétrés* [en République démocratique du Congo, RDC, ndlr]. *Cette enquête nomme explicitement des victimes, des lieux, des dates, mais élude les auteurs.* » Lors de la remise de son prix Nobel de la paix, à Oslo (Norvège) le 10 décembre 2018, le docteur Denis Mukwege a tenté de briser un tabou. Il a évoqué tout haut un sujet que tous les diplomates évitent d'aborder en public : le Projet Mapping. Sous ce nom jargonneux se cache un inventaire des graves violations des droits humains commises en RDC entre mars 1993 et juin 2003. À l'époque, le bilan humain fut catastrophique : plus de 4 millions de Congolais morts des suites directes ou indirectes des conflits, plus de 40 000 fillettes et femmes victimes de violences sexuelles et environ trois millions de personnes déplacées. Mais l'horreur de ces chiffres n'a pas suffi à convaincre la communauté internationale de l'importance de juger les responsables de ces crimes. Depuis sa publication en 2010, le rapport Mapping est passé sous silence, ce qui participe à l'impunité des violations qu'a subies la population congolaise pendant dix ans.

PREMIÈRE GUERRE SUR FOND DE GÉNOCIDE

L'histoire commence en juillet 1994 au Rwanda, où le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagamé vient de s'emparer du pouvoir. À la suite du génocide qui fit 800 000 morts Tutsis entre avril et juillet 1994, environ deux millions de Rwandais hutus se réfugient au Zaïre voisin (actuelle RDC), alors dirigé par Mobutu Sesse Seko. Parmi eux, on trouve des génocidaires dont de nombreux Interahamwe, membres de la milice responsable de la plupart des massacres pendant le génocide. En quête de vengeance, les Interahamwe s'attaquent aux Tutsis congolais au printemps 1996 et lancent plusieurs raids sur le Rwanda. En réaction, des milices de Tutsis congolais se constituent et reçoivent un soutien militaire du FPR. Les affrontements armés se succèdent et des massacres de civils sont commis.

C'est dans ce contexte que l'Ouganda, emmené par son président Yoweri Museveni, intervient aux côtés de Paul Kagamé. Les deux dirigeants envoient des troupes au Zaïre pour protéger les Tutsis congolais menacés par les Interahamwe. Ils ont aussi une arrière-pensée : renverser le régime de Mobutu, s'arroger un contrôle politique sur l'est du Zaïre et tirer profit des richesses naturelles de la région. Ils font appel à un opposant de longue date de Mobutu, Laurent-Désiré Kabila. Ensemble, Museveni, Kagamé et Kabila fondent l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Zaïre (AFDL). C'est le début de la Première guerre du Congo.

Entre octobre 1996 et mai 1997, les massacres se multiplient. L'AFDL, accompagnée des troupes étrangères, démantèle les camps de réfugiés hutus. L'armée zaïroise ne cherche même plus à les combattre et ses soldats, impayés, désorganisés, commettent des pillages et des viols sur les populations locales. En mai 1997, Mobutu s'enfuit vers le Maroc. Laurent-Désiré Kabila s'autoproclame président de la République. Le Zaïre est rebaptisé République démocratique du Congo (RDC). L'ONU, qui commence à parler de crimes de guerre, voire de génocide, estime que 200 000 Hutus ont été tués.

SEPT PAYS, DEUX COALITIONS

Vient le deuxième acte de cette tragédie. Nous sommes en août 1998, en République démocratique du Congo. Des militaires congolais tutsis se rebellent à l'est du pays contre le régime de Kabila et créent le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Le Rwanda et l'Ouganda soutiennent la rébellion et s'opposent ainsi à Kabila, qui était pourtant leur allié durant la Première guerre du Congo. Dans une moindre mesure, le Burundi décide lui aussi de soutenir le RCD. Les rebelles prennent rapidement le contrôle de l'est du pays. Entrent alors en jeu de nouveaux protagonistes : l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe et le Tchad qui viennent en aide au régime vacillant de Kabila. C'est la Seconde guerre du Congo qui voit donc s'affronter pas moins de sept pays africains regroupés en deux coalitions. Pendant les trois ans de ce conflit complexe et meurtrier, les groupes rebelles ne cessent de se scinder en leur sein selon les appartenances ethniques, les intérêts politiques ou économiques et les renversements d'alliances entre les pays belligérants. Les troupes étrangères restent sur le sol congolais jusqu'en 2002. En juin 2003, un gouvernement de transition est créé en RDC, mais dans l'est, des milices armées et des militaires congolais continuent de plonger la région dans une insécurité chronique.

Repères

LE CONTEXTE

Cela fait 9 ans que la communauté internationale passe sous silence le rapport Mapping, qui répertorie les violations les plus graves des droits humains commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003. Publié en 2010, ce rapport recommande notamment la mise en place d'une juridiction spécialisée. Si le régime congolais a proposé la création de chambres spécialisées mixtes intégrées au sein du système judiciaire congolais, la loi créant un tel organe n'a jamais été adoptée. Depuis, la revendication majeure de la société civile, demandant la publication des noms des auteurs présumés, aujourd'hui consignés dans une base de données confidentielle, n'a jamais été entendue. Pire : l'équipe des Nations unies qui travaillait sur ce document a été démantelée en 2010, alors qu'elle bénéficiait de financements jusqu'en août 2011.

CHIFFRES CLEFS

1500 documents rassemblés et analysés par les experts des Nations unies entre 2007 et 2010.

1280 témoins interrogés.

617 présumés incidents violents répertoriés, dont les principales victimes sont des femmes et des enfants.

L'ACAT AGIT

- **Les militants de l'ACAT** ont signé des pétitions et ont soutenu des appels pour que justice soit rendue aux victimes des exactions.
- **L'ACAT** a mené des actions de plaidoyer, en co-signant notamment une lettre ouverte d'ONG adressée aux Nations unies.
- **L'ACAT** a soutenu le film *L'homme qui répare les femmes*, sur le combat du docteur Denis Mukwege pour soigner les femmes victimes de violences sexuelles. Les militants de l'ACAT ont organisé plusieurs projections en région.

Pendant dix ans, toutes les parties aux deux conflits se sont rendues coupables de graves et massives violations des droits humains, dont les populations locales furent les premières victimes. En 2003, le système de santé congolais s'est effondré, l'insécurité alimentaire est grande, les ressources naturelles sont pillées par les belligérants. De son côté, l'ONU a entamé un processus pour que justice soit rendue : en 1997, son Secrétaire général, Kofi Annan, mandate des enquêteurs qui sont bloqués à plusieurs reprises par le régime de Kabila. En 1998, ils parviennent toutefois à rendre des conclusions préliminaires, attestant que certains massacres commis en 1996 et 1997 par l'armée rwandaise et ses alliés pouvaient constituer un génocide.

IDENTITÉ CONFIDENTIELLE

En septembre 2005, trois fosses communes sont découvertes dans la région du Kivu. Une équipe de spécialistes est mise en place sous la tutelle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH) avec un budget de plus de 2,7 millions d'euros. En mai 2007, le président Joseph Kabila approuve le Projet Mapping. Durant sept mois, d'octobre 2008 à mai 2009, 33 experts congolais et internationaux des droits humains rassemblent des documents et interrogent des témoins. Lorsque la première version du rapport est diffusée en juin 2009, les pays mis en cause cherchent à la censurer. Échaudé par l'allégation de crimes de génocide, le Rwanda encourage les autres pays de la région à dénoncer le document. L'appel est suivi par l'Ouganda en septembre 2009. Malgré tout, le HCDH rend public le « rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo (RDC) » le 1er octobre 2010.
Parmi les auteurs des crimes, sont cités des groupes rebelles congolais et les forces armées nationales de la RDC, ainsi que, entre autres, les forces armées ougandaises, burundaises, angolaises, rwandaises, tchadiennes et zimbabwéennes et d'autres groupes rebelles étrangers. Concernant les massacres de la Première guerre du Congo, commis principalement sur des réfugiés hutus rwandais et des citoyens hutus congolais, le rapport indique que les attaques commises par l'armée rwandaise et l'AFDL « *révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide* ». Le rapport conclut que la majorité des crimes documentés peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Problème : l'identité des auteurs présumés de ces violations – environ 200 personnes, dont plusieurs dizaines de responsables de premier plan – n'apparaît pas dans le rapport public, mais figure dans une base de données confidentielle à la disposition de la HCDH.

PROJET SACRIFIÉ

Le gouvernement congolais a, dans un premier temps, accueilli favorablement le rapport, mais n'a jamais fait en sorte que les recommandations soient mises en œuvre. Les systèmes judiciaires des pays voisins – Angola, Burundi, Ouganda, Rwanda – ont systématiquement ignoré les exactions commises par leurs armées régulières. Alors qu'une mobilisation du Conseil de sécurité des Nations unies était attendue, ce dernier n'a apporté aucune réponse pour pallier le manque d'initiative des États. Au contraire, pour apaiser les voisins de la RDC, et plus particulièrement le Rwanda et l'Ouganda, la communauté internationale a sacrifié la suite du Projet Mapping. Les enquêtes complémentaires ont été arrêtées dans le courant de l'année 2010 (voir contexte en p.5).
En 2020, cela fera donc dix ans que l'impunité est couverte dans les plus hautes instances de la communauté internationale. Lorsqu'en mars 2016, le docteur Denis Mukwege a déposé une lettre signée par près de 200 ONG au HCDH, réclamant la publication de la base de données qui identifie les principaux responsables des crimes décrits dans le rapport Mapping, le Haut-Commissariat lui a répondu que « *la divulgation publique de ces informations pourrait mettre en danger les victimes et les témoins desdites violations* ». Pourtant, c'est bien la présence continue, depuis plus de 25 ans, des auteurs présumés dans les plus hautes instances dirigeantes, politiques et militaires des pays de la région des Grands Lacs, qui met le plus en danger les victimes et les témoins des violations commises.

Pour aller plus loin

« Quel changement politique en RDC ? », *Humains* n°11, mai-juin 2019

« On ne peut pas construire la paix sans justice », *Humains* n°12, juillet-août 2019

Intégralité du Rapport Mapping disponible sur www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf

Une synthèse du Rapport Mapping est disponible sur www.mapping-report.org/fr/

« RD Congo : Questions et réponses sur le rapport de mapping des Nations Unies sur les droits humains » sur www.hrw.org/fr

3 questions à ...

CLÉMENT BOURSIN,
responsable des programmes Afrique à l'ACAT

Quels sont les freins rencontrés depuis la publication du rapport Mapping en 2010 ?

Clément Boursin : Le rapport Mapping gêne plusieurs présidents encore au pouvoir dans les pays d'Afrique qui ont été impliqués dans les exactions. Certes, il est de la responsabilité première des autorités congolaises d'engager la lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo (RDC), mais quand ces dernières ne font rien, c'est à la communauté internationale de prendre le relais. Or, jusqu'à ce jour, elle a préféré enterrer ce rapport pour ne pas froisser ces présidents. Elle a laissé faire les tentatives de discrédit, alors que ce document dense et détaillé est le résultat d'un travail rigoureux et professionnel. Par exemple, au Rwanda, des proches du pouvoir discréditent régulièrement ceux qui font référence au rapport Mapping, affirmant qu'il a été fait à l'instigation de personnes opposées au gouvernement rwandais. Il faut aussi rappeler que lorsque l'ONU a mis fin au projet Mapping en 2010, cela s'est fait avec le concours des États-Unis et de la Grande-Bretagne, alliés du Rwanda et de l'Ouganda.

En quoi la lutte contre l'impunité est-elle fondamentale pour construire la paix en RDC ?

C.B. : Nous sommes dans une situation où les auteurs présumés des crimes graves sont toujours présents dans les plus hautes instances dirigeantes, politiques et militaires, non seulement en RDC, mais aussi dans les pays voisins. L'impunité des criminels constitue un fardeau pour la pacification de la RDC sur le long terme. Divulguer publiquement leurs noms contribuerait immanquablement à les écarter du pouvoir, à les amener devant la justice et à libérer la parole des victimes et des témoins qui ne seraient plus contraints de vivre dans la peur des représailles de leurs bourreaux. Il est temps de demander, de manière continue, que les responsables politiques et militaires répondent de leurs actes devant la justice.

L'alternance politique en RDC représente-t-elle un espoir pour les victimes ?

C.B. : Durant le long règne du président Joseph Kabila, de 2001 à janvier 2019, l'impunité est demeurée la règle. Aujourd'hui, le contexte politique a changé : un nouveau président de la République, Félix Tshisekedi, a pris ses fonctions en janvier 2019. Il a annoncé que la paix et la sécurité seraient au centre de ses priorités. C'est donc une opportunité politique : il est temps d'engager une action nationale et internationale ferme et concertée pour rompre le cycle de violences en RDC et plus largement dans la région des Grands Lacs. Cela ne pourra pas se faire au détriment du « rapport Mapping », dont les recommandations doivent être mises en œuvre.

Agissez

© RÉGINE LEMARCHAND /ACAT

Jusqu'à ce jour, les responsables politiques et militaires des graves violations des droits humains commises en République démocratique du Congo (RDC) entre 1993 et 2003 restent impunis. Or, sans justice, la spirale des violences continuera. C'est pourquoi l'ACAT se mobilise à nouveau pour que le rapport Mapping et ses recommandations autour de la mise en place d'une justice transitionnelle soient enfin considérées par la RDC, avec le soutien de la communauté internationale. L'ACAT appelle le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à lever l'embargo sur la base de données qui identifie les présumés auteurs et responsables.

POUR AGIR, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ LES CARTES-ACTION

L'ACAT EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit « plus jamais ! ». Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'homme. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et hommes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture, ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **28 000** membres (adhérents et donateurs)
- **310** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT france www.acatfrance.fr @ACAT_France ACAT-France

Pour Noël, offrez un abonnement à HUMAINS

ABONNEMENT POUR 1 AN 12 €

Je souhaite offrir un abonnement d'un an (soit 6 numéros) au magazine *Humains* à :

Nom et prénom du bénéficiaire .....

.....

.....

Adresse .....

.....

Mail .....

Téléphone .....

Envoyez votre chèque à l'ordre de l'ACAT, accompagné de ce bulletin, à cette adresse :
7 rue Georges Lardennois 75019 Paris.

Les informations recueilles sur ces formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ACAT, pour la gestion de la relation adhérents, abonnés et donateurs. Elles sont destinées aux services de l'ACAT utilisateurs des données et aux tiers mandatés par l'ACAT à des fins d'informations, de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité.
Conformément à la loi « Informatique et Liberté », chacun peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant l'ACAT aux coordonnées ci-dessus.
Vous pouvez demander qu'elles ne soient ni échangées ni cédées, elles seront alors réservées à l'usage exclusif de l'ACAT en cochant cette case ☐

© RAEL SAN FRATELLO - LUC GNAGO / REUTERS - ILLUSTRATION ACAT

2

DÉCO-DER

10 **EN BREF**
Dans le monde

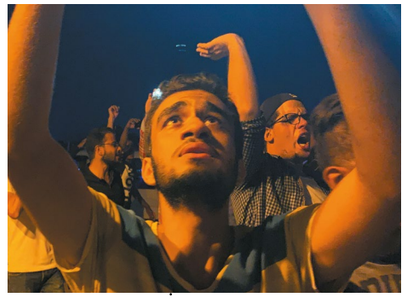

12 **REGARD / ÉGYPTE**
« Le coup d'État a marqué un tournant »

14 **REGARD / FRANCE**
Quand le pratique l'emporte sur les droits de l'enfant

16 **FONDAMENTAUX**
L'ONU ça ne sert à rien !

LES PEUPLES DU MONDE SE LÈVENT

De Quito à Hong-Kong, en passant par Beyrouth et Barcelone, des manifestations ont éclaté partout dans le monde depuis le mois de septembre. Alors que la plupart de ces mouvements populaires ont été déclenché par un épiphénomène, ils ont tous abouti à des revendications plus larges, majoritairement d'ordre économique, social et/ou politique. Avec, en toile de fond, le rejet des régimes jugés anciens.

ÉQUATEUR
Depuis le 21 oct. 2019
Élément déclencheur : arrêt des subventions sur le carburant
Mot d'ordre : abandon des mesures économiques sur le carburant et de l'accord avec le Fond monétaire international (FMI)

CHILI
Depuis le 18 oct. 2019
Élément déclencheur : hausse du prix du ticket de métro
Mot d'ordre : la justice sociale

BOLIVIE
Du 2 au 13 oct. 2019
Élément déclencheur : soupçon de fraudes autour du scrutin présidentiel
Mot d'ordre : démocratie

ESPAGNE
Depuis le 14 oct. 2019
Élément déclencheur : condamnation des indépendantistes pour la tentative de sécession de 2017
Mot d'ordre : la liberté

ALGÉRIE
Depuis le 22 fév.2019
Élément déclencheur : tentative d'Abdelaziz Bouteflika de briguer un 5e mandat présidentiel
Mot d'ordre : démantèlement du système au pouvoir depuis l'indépendance de 1962

GUINÉE
Depuis le 21 oct. 2019
Élément déclencheur : tentative d'Alpha Condé de faire adopter une nouvelle constitution pour se maintenir au pouvoir
Mot d'ordre : démocratie

LIBAN
Depuis le 20 oct. 2019
Élément déclencheur : taxe sur les appels passés sur WhatsApp et Viber
Mot d'ordre : contre la corruption, l'injustice sociale et le pouvoir politique

ÉGYPTE
Du 20 au 27 sept. 2019
Élément déclencheur : diffusion de vidéos dénonçant la corruption
Mot d'ordre : contre la corruption, l'autoritarisme et la baisse du niveau de vie

IRAK
Depuis le 1er oct. 2019
Élément déclencheur : rétrogradation du lieutenant général Abdul-Wahab al-Saadi
Mot d'ordre : contre la corruption et l'inefficacité du service public

HONK-KONG
Depuis le 31 mars 2019
Élément déclencheur : amendement de la loi d'extradition
Mot d'ordre : défense de la démocratie et du particularisme de Hong-Kong, départ de la cheffe du Gouvernement Carrie Lam jugée trop proche de Pékin, suffrage universel

INDONÉSIE
Du 19 sept. à début oct. 2019
Élément déclencheur : loi affaiblissant l'agence de lutte contre la corruption (KPK)
Mot d'ordre : contre la réforme du code pénal

© ISSAM ABDALLAH -REUTERS / PHOTO PRIVÉE

MINEURS EN SYRIE : LA CNCDH INTERPELLE

Le 25 septembre, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a exhorté le gouvernement français à rapatrier les 300 mineurs français enfants de djihadistes et leurs mères, détenus dans les camps situés au nord-est de la Syrie. Le refus des autorités de les rapatrier constitue un déni de leurs droits fondamentaux selon la CNCDH. Ces femmes et ces enfants sont en situation d'urgence humanitaire, des carences ayant été constatées aux niveaux sanitaire, alimentaire et éducatif à cause de leurs conditions de vie.

ÉLECTIONS CONTESTÉES À L'ONU

Le 17 octobre 2019, les résultats du renouvellement des membres du Conseil des droits de l'homme des Nations unies ont provoqué un tollé. Parmi les pays élus et décriés par la société civile, le Venezuela – où l'ONU a recensé 18 000 assassinats par les agents des forces de l'ordre depuis 2016 –, la Libye – pour ses marchés aux esclaves et les tortures dont sont régulièrement victimes les migrants –, la Mauritanie – décriée pour sa gestion de l'esclavage – et le Soudan – notamment pour le taux de mutilations génitales féminines, de 89 % dans ce pays.

ACCÈS AUX ARCHIVES AUDIN

Un arrêté paru le 10 septembre au Journal officiel, « *prévoit la libre circulation* (…) *des archives publiques relatives à la disparition de Maurice Audin* ». En septembre 2018, le président de la République, Emmanuel Macron, avait reconnu la responsabilité de l'État français dans la disparition de ce militant communiste survenue le 11 juin 1957. Il a été déclaré mort le 21 juin de la même année, mais son corps n'a jamais été retrouvé.

« J'éprouve le besoin d'être toujours au service de l'opprimé. »

Louis Joinet, magistrat, fondateur du Syndicat de la magistrature et expert indépendant auprès du Comité des droits de l'homme de l'ONU, est décédé le 22 septembre 2019. Artisan de la Convention contre les disparitions forcées, il a aussi été l'auteur des principes contre l'impunité du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, appelés les « principes Joinet ». Enfin, il fut le premier directeur de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

14 131

personnes mortes sous la torture dans les prisons et les hôpitaux militaires de Bachar Al-Assad, entre mars 2011 et septembre 2019. Le Réseau syrien pour les droits de l'homme (SNHR), qui s'est chargé de ce décompte macabre, a également recensé 72 méthodes de torture employées par le régime syrien.

« LE COUP D'ÉTAT A MARQUÉ UN TOURNANT »

INTERVIEW D'**ALAIN GRESH, directeur du journal en ligne Orient XXI et président de l'association des journalistes spécialisés sur le Maghreb et le Moyen-Orient (AJMO)** / PROPOS RECUEILLIS PAR **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT** / PHOTO **AMR ABDALLAH DALSH/REUTERS**

Depuis le 20 septembre 2019, le Caire est en proie à des manifestations, les premières depuis l'élection d'Abdel Fattah al-Sissi en 2014. Retour sur le contexte de ce pays sur lequel l'ACAT se mobilise.

Quel est le contexte actuel en Égypte ?

Le coup d'État d'Abdel Fattah al-Sissi en juillet 2013 a marqué un tournant. Depuis, l'assise du pouvoir s'est rétrécie par étapes, avec l'élimination progressive de tous les alliés d'Al-Sissi : les partis politiques, puis les intellectuels et enfin les voix dissidentes. Cela a commencé avec la répression sans précédent des Frères musulmans lors de l'écrasement des places Rabia-El-Adaouïa et Nahda, en août 2013, qui a fait un millier de morts au moins et des milliers de prisonniers politiques [*du 14 au 16 août 2013, les forces de sécurité ont attaqué des manifestants au Caire. Le bilan était de 2 600 morts selon les Frères musulmans et de 638 morts selon les autorités, ndlr*]. Aujourd'hui, l'Égypte compte des dizaines de milliers de prisonniers politiques, avec un large recours à la torture et une mainmise du régime telle qu'elle n'a sans doute jamais existé, même sous Nasser [*Gamal Abdel Nasser, président de la République de 1956 à 1970, ndlr*]. À cela, s'ajoutent les réformes demandées par le Fond monétaire international (FMI). Le pays a reçu des prêts en échange de réformes qui aboutissent à une augmentation sans précédent de la pauvreté, alors que les taux de croissance sont importants. Ce qui alimente le mécontentement actuel.

Cette situation explique-t-elle les manifestations de septembre 2019 ?

Des chiffres récents ont montré l'augmentation du taux de pauvreté de 37 %. La situation des couches inférieures et moyennes s'est détériorée sur le plan économique et social, au moment même où plus personne n'ose exprimer publiquement la moindre critique. Les arrestations arbitraires, durant ces événements, qui ont vu tous les jeunes qui circulaient dans la rue interpellés, leurs téléphones fouillés (ce qui est illégal), ont indiqué le niveau de l'arbitraire – il faut savoir qu'en Égypte, le problème avant même la démocratie, c'est cet arbitraire de la police et de l'État, c'est-à-dire le fait que vous pouvez vous faire arrêter, torturer, etc. sans aucune explication. Les vidéos qui montrent l'ampleur de la corruption [*diffusées sur les réseaux sociaux par Mohamed Aly, chef d'entreprise et acteur égyptien exilé en Espagne, ndlr*] ont évidemment mis le feu aux poudres. Il faut aussi noter qu'avec Al-Sissi, c'est la première fois que l'armée exerce directement le pouvoir sans aucune façade politique. Elle a donc eu le champ libre pour lancer de grands travaux – dont certains sont positifs comme les routes –, ce qui a donné lieu à de la corruption. De même, ce sont des entreprises liées à l'armée qui construisent une nouvelle capitale dans le désert, sans que l'on sache quelles seront les retombées économiques. La corruption, l'autoritarisme et la diminution du niveau de vie créent un climat de mécontentement, mais toutes les couches de la population n'accordent pas la même importance à tel ou tel facteur.

Peut-on comparer ces manifestations avec 2011 ?

La perspective d'un nouveau 2011 n'existe pas car il n'y a pas de force politique, excepté les Frères musulmans qui sont en crise et/ou en prison. La génération qui a fait 2011, elle, est exilée, emprisonnée ou découragée. Ces manifestations, pour l'essentiel le fait de très jeunes qui avaient une dizaine d'années en 2011, ont toutefois l'intérêt de montrer, pour la première fois, des fissures au sein du régime. Le rédacteur en chef du deuxième journal étatique, *Al Alam El Yom*, pourtant proche de l'appareil militaire, et le président du Parlement ont dénoncé le fait qu'on ne pouvait pas exprimer de critique. Le syndicat des avocats a mis en cause les arrestations des avocats qui

3000

arrestations, au moins, depuis le 20 septembre 2019.

1/3

personne vit sous le seuil de pauvreté.

accompagnent les prisonniers [*à l'image de Mohamed El-Baker, arrêté le dimanche 29 septembre alors qu'il assistait Alaa Abdel Fattah lors d'une audition (voir encadré), ndlr*]. Il y a donc des signes de résistance. À mon avis, certains au sein même du régime doivent se demander s'il y a vraiment besoin d'un régime aussi autoritaire et répressif, alors qu'il n'y a pas de « menace terroriste » à part dans le Sinaï.

S'il n'y a pas de terrorisme, quel crédit accorder aux chefs d'accusation de « participation à un groupe terroriste » ou « financement d'un groupe terroriste », qui sont largement utilisés ?

Tous les gens arrêtés, y compris les chrétiens, sont accusés de liaison avec l'organisation des Frères musulmans, que l'Égypte a désignée comme groupe terroriste – ce qu'ils ne sont pas. L'Égypte joue avec le terrorisme mais de manière prudente car le tourisme est l'une de ses principales ressources et qu'elle ne veut pas faire fuire les visiteurs. Mais il y a tout de même une partie de la population qui croit à l'argument du terrorisme, d'autant que les médias n'ont jamais été aussi contrôlés. Enfin, certains pays, comme la France, utilisent cet argument pour justifier leur soutien au régime et les ventes d'armes.

L'armée va-t-elle rester un soutien indéfectible ?

En réalité, deux perspectives se dessinent selon moi : soit l'armée cède une partie du pouvoir ; soit des émeutes sociales éclatent, ce qui peut être favorisé par deux situations problématiques. D'une part, la démographie : il y a 2 millions et demi de naissances par an. Cela signifie qu'en quatre ans, vous avez 10 millions d'enfants qui entrent dans les établissements scolaires, dans un pays très pauvre où le système scolaire ne fonctionne plus. D'autre part, après 50 ans de répression, il n'y a plus de parti politique fort, avec une idéologie claire et capable d'exprimer la volonté populaire. D'autant que les partis sont manipulés par les services de renseignement qui créent des scissions en leur sein. Et comme il n'y a pas d'idéologie forte pour les souder, ils s'étiolent. Ce contexte de forte démographie, dans un pays très pauvre et où les partis ne sont plus là pour canaliser et porter les aspirations du peuple, peut mener à des émeutes sociales.

Comment réagit la communauté internationale ?

Elle va de Vladimir Poutine à Donald Trump, qui a dit qu'Al-Sissi était « *son dictateur préféré* ». De son côté, la France considère l'Égypte comme un élément de la lutte contre le terrorisme international, alors qu'en réalité le régime d'Al-Sissi peut amener à une déstabilisation totale du pays. Si Emmanuel Macron a évoqué la question des droits humains, il n'a pas réellement touché aux intérêts vitaux de l'Égypte que sont les rapports économiques et commerciaux avec l'Union européenne (UE).

Arrestation de Mohamed el-Baker

Le 29 septembre 2019, Mohamed El-Baker a été arrêté alors qu'il assistait Alaa Abdel Fattah lors d'une audition dans les locaux du procureur de la sûreté de l'État. Ce dernier, icône de la révolution de 2011, avait été arrêté plus tôt dans la matinée depuis sa cellule du commissariat de police de Dokki, au Caire, où il passe ses nuits depuis son placement sous contrôle judiciaire le 29 mars dernier. Mohamed El-Baker a été placé en détention provisoire pour 15 jours. Il a été victime de tortures et de mauvais traitements. Il est poursuivi pour participation et financement d'un groupe terroriste, et diffusion de fausses informations qui menacent la sécurité nationale. L'ACAT s'est mobilisée dans un appel urgent.

QUAND LE PRATIQUE L'EMPORTE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

TEXTE **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT.**

L'augmentation du nombre de mineurs placés en rétention depuis 2013 est le résultat de la banalisation d'une pratique, qui répond avant tout à des besoins logistiques.

Le 10 octobre 2019, des enfants âgés de 1 et 6 ans ont été enfermés au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne). Comme eux, ce sont, depuis janvier 2019, 231 mineurs qui ont été placés en rétention avec leurs parents menacés d'expulsion. Parmi eux, aucun n'avait commis d'infraction : un exilé de moins de 18 ans n'a pas besoin d'un titre de séjour pour rester sur le territoire français et ne peut donc être en situation irrégulière, selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Pourtant, chaque année, des dizaines, voire des centaines d'enfants vivent, parfois pour la première fois, une expérience douloureuse et anxiogène de privation de liberté. Durant quelques heures ou quelques jours, plus rarement quelques semaines, ils sont enfermés au milieu de barbelés, dans un centre souvent proche d'un aéroport, où ils peuvent être confrontés à des épisodes violents, voire traumatisants, tels que des tentatives de suicides ou des automutilations.

« CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES »

Dans la plupart des cas, les familles sont arrêtées le matin, transférées à la fin de la journée en CRA, où elles passent la nuit avant d'être expulsées le lendemain matin. Selon les préfectures, les enfants ne passeraient donc pas plus de 24 heures en rétention, ce qui limiterait ses effets néfastes sur leur santé physique et psychologique. « *Peu importe sa durée et peu importent ses conditions, l'enfermement a toujours des conséquences désastreuses* », rétorque Corentin Bailleul, chargé de plaidoyer et expertise à l'UNICEF. D'autant qu'il arrive que les familles restent plus longtemps. À l'image de la famille N. interpellée et placée au centre du Mesnil-Amelot en juin 2019. Par peur d'être renvoyés en Irak dont ils sont originaires, les parents ont refusé de monter à bord de l'avion qui devait les expulser vers l'Autriche. Le préfet a donc décidé de prolonger leur rétention qui aura finalement duré 14 jours, avant que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) demande la libération de la famille.

Afin de documenter les conséquences du placement en rétention sur les mineurs, l'UNICEF a fait appel au psychanalyste Omar Guerrero et au pédopsychiatre Boris Cyrulnik. Le bilan est sans appel : on constate « *une prévalence des troubles anxieux, dépressifs, des phénomènes d'énurésie, ainsi qu'un certain nombre de traumatismes liés soit aux conditions d'interpellation, soit aux épisodes auxquels sont confrontés les enfants en rétention* », détaille Corentin Bailleul. Des phénomènes de strabisme divergent ont aussi été remarqués, quand l'enfant a été confronté à un événement qu'il a refusé de voir. Enfin, le placement en rétention « *vient corrompre le lien de confiance et d'autorité entre l'enfant et le parent qui est placé dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'administration* ».

MOINDRE MAL ?

À l'automne 2018, l'UNICEF lançait la campagne « Vous avez la clé » (voir encadré) avec plusieurs associations dont l'ACAT et La Cimade. Un an plus tard, et malgré plusieurs interpellations, le gouvernement ne semble pas faire de la rétention des mineurs une priorité. Plusieurs députés La République en marche (LREM) ont bien constitué un groupe de travail en vue de faire une proposition de loi, mais les négociations semblent aujourd'hui au point mort. Quant au débat sur l'immigration du 7 octobre 2019 à l'Assemblée nationale, il a donné lieu à une simple répétition, de la part du ministère de l'Intérieur, des arguments avancés par les pouvoirs publics que les associations contestent déjà depuis plusieurs années.

Là où Christophe Castaner soulignait, en juin 2019, que les enfants en rétention étaient placés « *dans les lieux spécialisés* », « *cela reste de l'enfermement* », conteste Marion Guémas, responsable des programmes prison, police, justice à l'ACAT : « *Même si les enfants sont censés être mis à part dans des « zones familles », ils ne sont pas isolés des bruits, ils ne sont pas isolés des tensions, ils voient, ressentent, voire comprennent ce qu'il se passe.* » Idem pour l'argument disant qu'on ne peut pas séparer les enfants des parents et qui ferait presque passer la rétention des mineurs pour un moindre mal : « *Beaucoup de préfectures n'utilisent quasiment pas, voire pas du tout, la rétention. C'est bien la preuve que c'est possible de ne pas avoir recours à cette méthode traumatisante* », répond David Rohi, responsable national rétention à la Cimade, qui a lancé une pétition en 2016.

« CHOIX DE FACILITÉ »

Il est vrai que des alternatives existent. « *Les préfets disposent d'un arsenal juridique et sont suffisamment outillés* », précise David Rohi. Parmi elles, l'assignation à résidence de la famille dans un hôtel est, dans les faits, peu utilisée principalement pour des raisons pratiques. « *On utilise l'enfermement qui est totalement banalisé pour faciliter l'organisation logistique et financière des expulsions* », explique David Rohi qui dénonce « *un manque de volonté politique* » et « *une obsession de l'appel d'air* ». Un constat partagé par Marion Guémas qui parle, de son côté, « *d'un choix de facilité* ».

Ce choix a valu à la France plusieurs condamnations de la CEDH, « *dont cinq en juillet 2016 pour violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme* – « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants* » –, *de l'article 5 et de l'article 8 sur le droit au respect de la vie privée et familiale* », explique Marion Guémas. De son côté, le Comité de l'ONU sur les droits de l'enfant a maintes fois rappelé que ce n'était jamais dans l'intérêt de l'enfant d'être enfermé pour des raisons administratives. Alors que nous célébrons cette année les 30 ans de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui dispose dans son article 3 que « *l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* », il convient, en plus de l'aspect moral et éthique, d'interroger la nécessité d'une pratique qui bafoue les droits des plus vulnérables au profit de préoccupations logistiques.

Campagne
« Vous avez la clé »

« *Tant que la loi permettra l'enfermement des enfants, les préfets continueront de l'utiliser comme un outil de lutte contre l'immigration irrégulière* », explique Corentin Bailleul de l'UNICEF. Raison pour laquelle la campagne « Vous avez la clé », lancée par l'UNICEF et plusieurs autres associations dont l'ACAT, vise à faire interdire l'enfermement des mineurs. En 2016, la Cimade a lancé une pétition qui a recueilli plus de 145 000 signatures. Autre objectif de la campagne : mettre fin à l'enfermement des mineurs en zone d'attente, ces espaces dans les ports ou les aéroports où sont maintenus les exilés qui ne sont pas autorisés à entrer sur le territoire. On y retrouve parfois des mineurs isolés étrangers qui peuvent y rester jusqu'à plusieurs jours avant d'être expulsés.

Évolution du nombre de mineurs placés en rétention

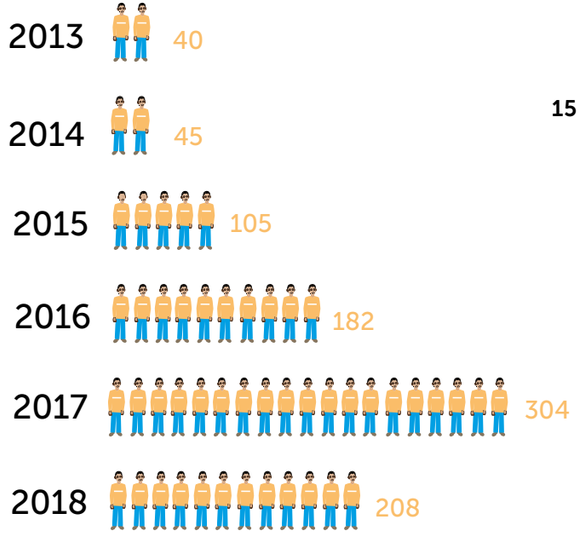

Pour aller plus loin

Campagne « Vous avez la clé » : lp.unicef.fr/vous-avez-la-cle-faq

Pour signer la pétition de La Cimade : agir.lacimade.org/retention

Vidéo sonore « Enfants enfermés : écoutez ce qu'ils entendent jour et nuit », disponible sur la chaîne YouTube d'UNICEF France

Plus d'informations sur les mineurs en zone d'attente sur le site anafe.org

L'ONU, ÇA NE SERT À RIEN !

Garantes du droit international sur lequel s'appuie notre combat, les Nations unies sont pourtant régulièrement accusées de ne servir à rien… Mais est-ce vraiment le cas ?

Certes, il ne s'agit pas de tomber dans l'angélisme : **nous connaissons le cynisme de certaines relations internationales.**

Nous avons aussi conscience des difficultés qu'a l'ensemble de la communauté internationale à agir de concert.

Malgré cette triste réalité, **L'ONU CONSERVE UN RÔLE MAJEUR.**

Elle fixe à l'ensemble des États un objectif de **PAIX**, de **DÉVELOPPEMENT** et de **JUSTICE** qui les oblige.

SANS L'ONU, il n'y aurait pas eu de **Déclaration universelle des droits de l'homme !**

Convention contre la torture, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention internationale des droits de l'enfant… Tous ces textes ont été ratifiés par la majorité des États onusiens.

… qui, elles-mêmes, trouvent dans les textes ratifiés un référentiel sur lequel elles peuvent s'appuyer.

De surcroît, les Nations unies soutiennent les associations locales dans leur combat en faveur des droits humains…

Et même si cela se fait avec certaines difficultés, la plupart se retrouvent ainsi obligés de les respecter.

Sur le terrain, nombreuses sont les victimes de conflits et de violations des droits fondamentaux à bénéficier de l'aide dispensée par l'ONU.

En Syrie, l'ONU a dépensé plus de 3 milliards d'euros en 2018, **ce qui a permis d'aider 13 millions de Syriens** dans un pays où la guerre civile a fait plus de 300 000 morts depuis 2011.

Au Yémen, par exemple, le Programme alimentaire mondial **a apporté de la nourriture à 700 000 civils**, plongés depuis 2015 dans un conflit qui a provoqué « *la pire crise humanitaire du monde* », selon l'ONU.

Enfin, rappelons que dans les démocraties, les représentants des États à l'ONU sont désignés par les autorités nationales, elles-mêmes élues par le peuple.

À nous donc d'agir au niveau national **POUR QUE LES DROITS HUMAINS DEVIENNENT LA PRIORITÉ DE NOS DIRIGEANTS !**

DOSSIER

ÊTRE HUMAIN, ÊTRE DIGNE

DOSSIER ILLUSTRÉ PAR **SARAH SAIDAN**

© NOUN PROJECT-OCHA / SHUTTERSTOCK P. 16

18
D'UNE DIGNITÉ L'AUTRE
Comprendre les diverses significations de la dignité met en perspective son importance pour les droits humains.

20
DOMINER PAR L'INDIGNITÉ
La dignité humaine est systématiquement la cible des régimes autoritaires qui cherchent à se maintenir au pouvoir.

22
UN SYSTÈME ÉLOIGNÉ DU RESPECT DE LA DIGNITÉ
Ancienne personne détenue, Éric Jayat revient sur la façon dont sa dignité a été bafouée par la prison.

24
RECONNAITRE LA DIGNITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ
La dignité est au cœur du combat mené par ATD Quart Monde contre la pauvreté.

D'UNE DIGNITÉ L'AUTRE

TEXTE **ÉRIC FIAT, philosophe et professeur d'éthique médicale et hospitalière à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée** / ILLUSTRATION **SARAH SAIDAN**

Comprendre les significations diverses de la dignité permet de mettre en perspective l'importance de cette valeur pour le combat en faveur des droits humains.

Étrange concept que celui de dignité… Fort à la mode, assurément ! Mais fort étrange cependant. Fort à la mode : on soignait jadis au nom de l'amour du prochain, on soigne aujourd'hui au nom du respect de la dignité de la personne humaine. Mais aussi fort étrange, car c'est au nom de la même valeur de dignité que certains militent pour la légalisation de l'euthanasie, par exemple à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), d'autres contre elle par exemple chez les palliatologues ; encore au nom de cette même dignité que certains ont refusé que de jeunes musulmanes puissent porter un voile à l'école, quand d'autres ont voulu qu'il fût permis.

Lorsqu'un concept est plus l'objet d'une invocation que d'une définition, d'une instrumentalisation que d'un travail, d'une évocation plus que d'une compréhension, alors il y a grande nécessité à tenter de le clarifier – ce à quoi les auteurs du présent dossier ont consacré leur industrie. Que faire d'autre, en effet, quand un concept qui pourtant sature de sa présence à la fois solennelle et creuse tant de déclarations, textes de lois et discours inspirés, est cependant si vague qu'il puisse être agité pour justifier les positions les plus éloignées ? Que faire, quand une valeur révérée par toute notre époque est cependant d'un sens si peu assuré, qu'il semble qu'on n'y trouve rien d'autre que ce qu'on veut bien y apporter, comme dans l'auberge que l'on sait ? Pour le dire vite, il nous semble que nos difficultés au sujet de la dignité tiennent au fait que notre époque balance entre deux sens du mot, ne sachant guère comment les accorder. Nous dirons le premier sens ontologique, le second postural. Qu'est-ce à dire ?

« S'il n'est pas d'homme indigne, il est des conduites et des conditions indignes. La dignité ne peut se perdre – mais le sentiment de dignité si. »

DE PRIVILÈGE À BIEN COMMUN

Donner un contenu ontologique à la dignité, c'est murmurer que dans l'être même de l'homme (« ontologique » vient du grec *ôn* qui veut dire « être ») se trouve quelque chose qui lui donne une valeur absolue, intrinsèque, inaliénable (*dignus* signifie « qui vaut, qui a de la valeur »). De sorte qu'il n'existerait pas d'hommes indignes et que nul ne saurait perdre sa dignité : tout homme devrait être respecté et l'être inconditionnellement, quels que soient son sexe, son intelligence, son état, sa religion, sa condition, ses opinions et même sa conduite (le respect est le sentiment qui va à la dignité comme le chapeau va à la tête). Remarquons que cette conviction n'était pas celle des mondes gréco-romains : pour les Latins, il ne suffisait point d'être homme pour être digne. La *dignitas* était une charge publique que ne pouvaient recevoir les femmes et les enfants, les barbares et les pérégrins, les esclaves pas plus. De cet emploi du mot nous avons gardé trace, par exemple lorsque nous disons d'un homme qu'il a été élevé à la dignité de chevalier de la légion d'honneur. Mais la doxa contemporaine veut plutôt que la dignité soit attachée à l'humanité comme telle, et que tout homme ait une valeur absolue. On dira en somme que ce qui était privilège est devenu bien commun, que ce qui était apanage est à tous donné. Promoteurs de cette conception : les chrétiens et les kantiens. Les premiers parce que tous les hommes sont faits « *à Son image et selon Sa ressemblance* », et parce que par kénose Dieu (c'est-à-dire un Dieu « dépouillé » de certains attributs de sa dignité, *kénoô* signifiant « se dépouiller de soi-même » en grec) s'est incarné dans le plus pauvre, le plus souffrant, le plus méprisé des hommes pour que plus jamais ne soit niée sa dignité. Les seconds parce que tous les hommes sont habités par la loi morale, de sorte que si les choses ont un prix, l'homme lui a une dignité sans degrés ni parties.

LA DIGNITÉ : UNE QUESTION DE POSTURE

D'où vient cependant que tout en posant que la dignité est intrinsèque à l'humanité, nombre de nos contemporains jugent que certaines situations font perdre à l'homme sa dignité ? Ce qui est contradictoire ! Si la dignité pouvait se perdre comme un homme perd ses cheveux ou un adolescent sa virginité, elle ne serait pas la composante ontologique qu'on a dite. Et bien cela vient selon nous d'un attachement pérenne à un autre sens du mot, qu'on dira postural.
La dignité ne se trouverait pas dans l'homme comme le bois dans l'arbre, elle ne s'obtiendrait que par certaine posture, conduite faite de retenue, contenance, décence, maintien, s'opposant à la vulgarité, au laisser-aller. Se retenir est le dogme, afin que soit contenu tout ce dont l'étalage provoquerait l'indignation : d'une part ce qui rappelle l'animalité de l'homme, d'autre part, les affects et surtout ceux jugés bas (désirs, jalousies, haines, violences). C'est pourtant une conception discriminante et hiérarchisante de la dignité : certains hommes sont dignes en raison de leur conduite, d'autres ne le sont pas ; et ceux qui le sont ne le sont pas également : cette dignité supporte des degrés et peut se perdre.
Les deux sens du mot ont tous les deux leur importance, mais la question est de savoir lequel passe en premier. Nous ferons décidément toujours passer l'ontologique avant le postural : même le dément, l'incontinent, le lâche et le méchant sont porteurs d'une dignité, même si ces deux derniers ont été par leur conduite indignes de leur dignité. Mais le postural ne saurait être négligé, pour cette raison que chacun doit autant qu'il le peut faire effort pour avoir une conduite digne de sa dignité, et effort pour assurer à l'autre une condition digne de sa dignité. S'il n'est pas d'homme indigne, il est des conduites et des conditions indignes. La dignité ne peut se perdre – mais le sentiment de dignité si. C'est là que le regard de l'autre prend son importance pour donner à la dignité sa dimension relationnelle. « *Si ma dignité n'est pas reconnue par les autres, elle n'existe pas pleinement* », disait Hegel. Le terme « *pleinement* » a son importance car si la dignité précède la reconnaissance – car elle n'en dépend pas – c'est bien cette même reconnaissance qui accomplit la dignité de l'autre et l'aide à retrouver un sentiment de dignité. Ainsi, si on laisse un individu souffrir, il se retrouve dans des conditions indignes de sa dignité à tel point qu'il peut avoir l'impression de perdre sa dignité. De là est notre responsabilité de veiller sur nos frères pour qu'ils ne perdent pas le sentiment de leur propre dignité !

Pour aller plus loin

Retrouvez plusieurs cours d'Éric Fiat sur la dignité, en vidéo, sur la chaine YouTube « Espace Éthique » :

- La dignité – Introduction
- La dignité – Conception bourgeoise
- La dignité – Conception chrétienne
- La dignité – Conception relationnelle
- La dignité – Conception moderne

DOMINER PAR L'INDIGNITÉ

TEXTE **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT**
ILLUSTRATION **SARAH SAIDAN**

En temps de guerre, comme sous les régimes autoritaires, les pratiques de domination visent à briser la dignité de l'opposant. Car la dignité donne à l'homme la capacité de se lever contre l'arbitraire.

« *Ils m'ont asservi. Les humiliations et la pression psychologique ont été plus dures à supporter que la violence physique.* » C'est ainsi que le militant vietnamien Dang Xuan Dieu, aujourd'hui exilé en France, nous racontait en 2017 ses 5 ans et demi d'emprisonnement (voir « Dang Xuan Dieu, hyperactiviste en exil », *Courrier de l'ACAT* n°345). Son témoignage décrivait les tactiques déployées à l'époque par les autorités vietnamiennes pour le réduire au silence. Tabassages, interrogatoires, tortures physiques et psychologiques, privation d'eau, de nourriture et interdiction d'aller aux toilettes … Autant de pratiques inhumaines qui avaient pour but de briser la dignité de Dang Xuan Dieu.

« AFFIRMATION DE L'HUMANITÉ »

C'est qu'à travers cet homme, subsistaient des combats capables de faire vaciller le pouvoir vietnamien. Or, pour les régimes autoritaires, briser la dignité humaine permet de nier l'autonomie et le libre-arbitre des peuples, d'annihiler leur capacité de révolte et leur volonté d'engagement. Et ainsi faire taire les citoyens qui contestent le pouvoir et ceux qui le possèdent. « *On ne peut pas imposer un ordre à un autre sans briser sa dignité. C'est la raison pour laquelle tout autoritarisme est une remise en cause de la dignité des êtres humains* », explique Bertrand Badie, spécialiste des relations internationales, professeur émérite à Sciences Po Paris et enseignant-chercheur associé au Centre d'études et de recherche internationales (CERI), selon lequel « *la dignité est l'affirmation de l'humanité* ».

« *L'être humain n'est accompli dans son essence même qu'à partir du moment où on lui reconnaît des droits et une autonomie. La question de la dignité peut donc se décliner de différentes façons, à travers la reconnaissance de droits politiques, mais de manière encore plus profonde à travers la reconnaissance de l'altérité dont chaque individu entend bénéficier.* » La dignité est donc un rempart contre une domination arbitraire, mais également, selon Bertrand Badie, contre des velléités d'homogénéisation : « *La dignité c'est la libre affirmation d'une identité de soi face à une identité que les autres veulent imposer* », le fait « *de ne pas exister seulement à travers les tutelles qui sont exercées sur vous* ».

L'INDIGNITÉ COMME STRATÉGIE

À l'inverse, briser la dignité viserait donc à imposer un ordre de façon non consentie, en refusant de reconnaître l'autonomie et les droits dont jouit une personne en tant qu'être humain, mais aussi en niant son altérité qui constitue le fondement de son identité singulière en tant qu'individu. Parmi les pratiques qui poussent cette logique à son paroxysme, la torture fait partie intégrante des stratégies mises en œuvre par les régimes autoritaires. Comme en Syrie où, au lendemain du soulèvement de 2011, le régime de Bachar Al-Assad en a fait « *un instrument utilisé par les autorités pour répandre la peur* », explique Radwan Ziadeh, opposant syrien exilé aux États-Unis et fondateur du Centre d'études des droits de l'homme de Damas, qui raconte cette période funeste dans le rapport *Un monde tortionnaire*, publié par l'ACAT en 2011. « *Ces méthodes [étaient] nombreuses et [envoyaient] à la population le message suivant : "Nous ne faisons preuve d'aucune tolérance vis-à-vis des personnes qui rejoignent le mouvement de protestation."* » L'appareil sécuritaire syrien cherchait alors à terroriser au point de remettre les corps marqués par les sévices aux familles, comme ce fut le cas pour Ghiath Matar, jeune militant syrien arrêté le 6 septembre 2011. En rendant son corps à la famille, de façon publique, les forces de l'ordre n'ont fait que mettre en scène la déshumanisation qu'il avait subie en détention et les atteintes faites à sa dignité humaine. Et ainsi adresser un avertissement à tous les Syriens tentés par la révolte.

« MAL DU SIÈCLE »

Autre exemple, celui des violences sexuelles et notamment du viol qui « *fait partie de l'arsenal de la guerre, autant que la kalachnikov, autant que les bombes* », explique Céline Bardet, fondatrice et présidente de l'ONG We Are NOT Weapons Of War (WWoW, « Nous ne sommes pas des armes de guerre ») dans une interview vidéo publiée sur *Lexpress.fr* en juin 2019. « *Stratégie politique et militaire à part entière* », comme l'explique l'association sur son site Internet, le viol est utilisé comme outil de terreur et de torture, de répression politique, voire en vue d'un nettoyage ethnique comme ce fut le cas en Bosnie-Herzégovine ou au Rwanda. En Libye, il touche en particulier les hommes, qui ont « *une place sociale et politique, donc c'est un moyen de détruire cette personne-là,* détaille Céline Bardet. *Si vous voulez détruire votre opposant, vous violez, il y a un sentiment d'humiliation qui est aggravant.* » Et d'ajouter : « *On détruit, on humilie l'homme et on sait qu'il ne sera plus présent dans la vie sociétale, publique et politique.* »

Sur son site Internet, WWoW explique comment l'utilisation du viol comme arme de guerre s'est institutionnalisée. De quoi étayer les propos de Bertrand Badie, qui affirme que « *l'atteinte à la dignité est le mal du siècle* », y compris dans les démocraties. Certes, ces dernières imposent une logique de domination organisée selon des règles acceptées par ceux sur qui elle s'exerce, préservant ainsi leur dignité. Pour autant, « *la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité tout court, des démocraties n'ont pas su abolir l'indignité dont est frappée la nature humaine* », explique Bertrand Badie, qui rappelle qu'au XIXe siècle, les pays européens se sont lancés dans l'entreprise coloniale alors même qu'ils étaient en phase de démocratisation. « *C'est aussi en démocratie que l'on se permet de laisser 50 000 êtres humains au fond de la Méditerranée, comme les Européens l'ont fait depuis 2000, et que l'on considère normal que des centaines, voire des milliers de personnes dorment dans la rue à Paris. Tout comme la démocratie israélienne qui enferme le peuple palestinien dans un nouvel apartheid.* » Plus que jamais, protéger et défendre la dignité en démocratie est un enjeu qui transcende toutes les autres luttes : « *C'est la raison pour laquelle les révolutions ne sont plus seulement des révolutions économiques ou sociales, mais sont d'abord de véritables révolutions humanistes* », conclut Bertrand Badie. Portant cette revendication intrinsèque à l'homme : « Dignité ! »

« Plus que jamais, protéger et défendre la dignité est un enjeu qui transcende toutes les autres luttes ».

« LE SYSTÈME CARCÉRAL EST ÉLOIGNÉ DU RESPECT DE LA DIGNITÉ »

INTERVIEW D'**ÉRIC JAYAT, ancienne personne détenue** / PROPOS RECUEILLIS PAR **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT** / ILLUSTRATION **SARAH SAIDAN**

Éric Jayat a été incarcéré pendant 20 ans. Il est ce qu'on appelle un « détenu longue peine ». Il raconte son histoire et analyse la façon dont sa dignité a été bafouée par le système carcéral, même après sa libération.

Combien de temps avez-vous été incarcéré ?

Éric Jayat : J'ai été incarcéré de mes 18 ans à mes 38 ans, dont 9 ans pendant lesquels j'ai été placé en isolement judiciaire. Je me suis rendu compte que j'y avais passé 9 ans seulement quand j'en suis sorti. Ensuite, j'ai été replacé en détention normale. Je me suis évadé deux fois, ce qui m'a valu trois ans de condamnation supplémentaires pour chaque évasion, auxquels se sont rajoutés 7 ou 8 ans pour des faits commis lors de la deuxième évasion. En totalité, ma peine était de 32 ans, mais le juge d'application des peines (JAP) a décidé de me laisser une chance au bout de 20 ans. J'ai été libéré le 23 juillet 2003.

Quelles atteintes à votre dignité avez-vous subies ?

E.J. : Tout d'abord, au niveau des soins : aucun soin psychiatrique n'est proposé, le secret médical n'est pas respecté, les sorties de la prison pour raison médicale – appelées « extractions médicales » – se font au grè de la volonté de l'administration pénitentiaire. Par exemple, lorsque j'ai été incarcéré, je me suis retrouvé sans mon traitement anti-épileptique pendant 15 jours. Ensuite, il a fallu attendre très longtemps pour obtenir les bons dosages, effectuer une prise de sang et pouvoir suivre un traitement efficace. Également, pendant la période d'isolement judiciaire, j'ai souffert de rages de dents qui se sont transformées en pourrissements. Comme mon isolement judiciaire avait été prononcé à la suite d'une évasion, il était hors de question de m'emmener à l'hôpital. Les dentistes de l'établissement ne pouvaient pas me soigner car ils n'avaient pas le matériel chirurgical nécessaire. Je me suis donc arraché 7 ou 8 dents avec une fourchette et un petit couteau, sans que personne ne se soucie de ce qui se passait dans ma cellule. Globalement, j'ai manqué de tout pendant ma détention : de vêtements, de travail, de soins, de nourriture correcte, etc. Il faut tout de même préciser que la dignité est une notion mouvante et changeante. De fait, l'interprétation de ce qui est une entrave à la dignité l'est aussi et l'administration pénitentiaire joue sur cela. De plus, la personne détenue est-elle réellement considérée comme une personne digne par la société ? Dans la loi de 2009 [*dite « loi pénitentiaire », dont certaines dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui, ndlr*], des dizaines et des dizaines de points ne sont pas abordés : l'isolement administratif, les affectations, les transferts, les soins, le droit d'association, etc. Or, chacun de ces points représente un droit fondamental. Je n'ai donc aucun mal à dire que le système carcéral est l'un des appareils d'État les plus éloignés du respect de la dignité.

Comment s'est passée votre réinsertion ?

E.J. : En France, la réinsertion est uniquement proposée sur trois axes : le logement, l'emploi et l'accès aux soins si nécessaire. La personne est donc considérée uniquement à travers sa capacité à être employée, à pouvoir vivre en appartement ou à payer son loyer. S'ajoute le fait que retrouver sa place dans la société est extrêmement difficile. J'étais complètement ignorant de tout fonctionnement sociétal : je n'avais jamais eu de carte bancaire, je ne savais pas comment fonctionnaient les administrations, etc. Il fallait tout réapprendre parce que le temps carcéral n'a jamais été utilisé comme un temps de préparation à la réinsertion. Le système carcéral est incapable de préparer les personnes détenues à retrouver une place de citoyen dans la société, notamment pour les longues et les très longues peines.

Justement, comment avez-vous fait pour retrouver un emploi ?

E.J. : Il faut faire accepter le fait qu'on a manqué plusieurs années et qu'on ne pourra pas les rattraper. On peut mentir, mais le futur employeur peut demander le casier judiciaire. Si on dit la vérité, on s'expose à des refus quasi systématiques. Si on regarde mon parcours, le seul emploi que j'ai trouvé il y a 17 ans c'était un contrat aidé dans une association lyonnaise. Ensuite, j'ai créé mon emploi au sein d'une association qui m'a employé pendant 5 ou 6 ans. Puis, quand je me suis installé en Lozère, une assistante sociale m'a proposé un travail, mais c'était encore un contrat aidé. Bilan de l'histoire : à ma sortie de prison, j'étais en contrat aidé et 17 ans plus tard, je suis encore en contrat aidé. J'aimerais créer une entreprise, mais il faut que j'obtienne une réhabilitation judiciaire, ce qui est extrêmement difficile.

Comment retrouve-t-on le sentiment de dignité après une longue peine ?

E.J. : Lorsque j'étais en détention, je ne me suis pas posé la question de la dignité. J'étais tellement habitué au fonctionnement du système carcéral qu'être digne ou pas n'était pas ce qui m'importait. Après ma libération, je me suis rendu compte que c'était extrêmement compliqué de se positionner comme quelqu'un qui a les mêmes droits que les autres. Est-ce que tout d'un coup, en sortant de prison, on devient quelqu'un de convenable et de digne ? Par exemple, on peut être privé de ses droits civiques pendant 10 ans maximum. En ce qui me concerne, la Justice a oublié de me les rendre. Cela fait donc 17 ans que je ne peux pas voter.

Selon vous, qu'est-ce qui explique cette situation ?

E.J. : Il y a une forme d'autarcie dans le fonctionnement du système carcéral. Or, les seules personnes qui connaissent cette réalité sont celles qui sont passées par la case prison. Elles ne sont ni écoutées ni écoutables. Est-ce qu'il y a une parole plus suspecte que celle d'une personne incarcérée ou anciennement détenue ? Quel crédit peut-on accorder à une personne qui a été ou qui est incarcérée ? Personne ne peut questionner ce qui se passe à l'intérieur des prisons. Pourtant, quand on sait que l'administration peut se permettre d'avoir jusqu'à 130 morts par an, sans avoir à se justifier... C'est pourquoi il faut tenir bon face à cet énorme rouleau compresseur qui, au-delà des problématiques de non accès aux droits, broie la personne qui est incarcérée, mais aussi ses proches. Confucius disait « *certaines des utopies d'hier sont devenues des réalités d'aujourd'hui* ». Nos rêves d'aujourd'hui pourraient donc devenir les réalités de demain. C'est là que se situe la bataille.

Des prisons indignes

La vétusté et le manque d'entretien font que les conditions sont souvent indignes en prison. S'ajoute la surpopulation carcérale : la densité moyenne de population dans les établissements pénitentiaires oscille autour de 117,7 %. Selon le Conseil de l'Europe, la France se situe à la troisième position des pays européens où la surpopulation est la plus importante, après la Macédoine du Nord et la Roumanie. Enfin, au 1er juillet 2019, on dénombrait 1 600 matelas au sol dans les prisons. Des situations qui ont valu à la France d'être plusieurs fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour « traitements inhumains et dégradants ».

« Est-ce qu'en sortant de prison, on devient quelqu'un de digne ? »

RECONNAITRE LA DIGNITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

TEXTE DE **CLAIRE HÉDON,**
présidente d'ATD Quart Monde

Mouvement de lutte contre la pauvreté, ATD Quart Monde mène des actions pensées et construites avec les personnes concernées. Dans un objectif : reconnaître leur dignité.

La notion de dignité est au cœur du Mouvement ATD Quart Monde depuis ses débuts. Ses options de base commencent par ces lignes : « *Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme. Quels que soient son mode de vie ou sa pensée, sa situation sociale ou ses moyens économiques, son origine ethnique ou raciale, tout homme garde intacte cette valeur essentielle qui le situe d'emblée au rang de tous les hommes.* » Ce n'est pas au nom de la seule dignité des plus pauvres qu'ATD Quart Monde mène son combat, mais au nom de la dignité de tout être humain, quel qu'il soit. Cette valeur essentielle est universelle, inaliénable, intrinsèque à la nature humaine. Même s'il peut arriver qu'elle soit altérée, par exemple quand on subit une trop grande misère ou exclusion, on ne peut jamais la perdre. Il est donc abusif d'affirmer que nos actions vont permettre aux plus pauvres de « retrouver » leur dignité. Encore plus abusif de dire que nos actions vont leur « redonner » une dignité.

« ON NE VEUT PLUS ÊTRE PAUVRE ! »

Les personnes en situation de pauvreté demandent à être respectées dans leur dignité en étant considérées non pas comme des « pauvres », mais comme des êtres humains, des citoyennes et des citoyens à part entière. Jacques Chirac, recevant un groupe de militants d'ATD Quart Monde à l'Élysée, s'est trouvé interpellé par Marie Le Gall, personne ayant l'expérience de la pauvreté qui fut engagée au sein d'ATD Quart Monde : « *On ne veut plus être pauvres, vous comprenez, monsieur le Président ? On ne veut plus être pauvres, on ne veut plus que nos enfants soient épinglés dans les écoles parce qu'ils sont pauvres. On ne veut plus que nos quartiers soient épinglés parce qu'ils sont pauvres. On ne veut plus être pauvres !* »
Or, les actions d'assistance ou les mesures spécifiques des plans pauvreté vont souvent à l'encontre de ce souhait. Certes, il est nécessaire de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, mais il n'est « digne » ni pour eux ni pour la société d'institutionnaliser cette assistance, laquelle, qu'on le veuille ou non, met à part. C'est pour cela qu'ATD Quart Monde s'est investi dans la loi contre les exclusions de 1998. Celle-ci, dans son essence, est le contraire d'une loi spécifique puisqu'elle vise, au nom de l'égale dignité de tous, l'accès de tous aux droits de tous. Cette vision était si peu partagée qu'il fallut l'arbitrage du président de la République pour que puisse être inscrit à l'article premier de la loi que celle-ci était fondée « *sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains* ».

CROISEMENT DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

Respecter la dignité des personnes en grande pauvreté, c'est les considérer comme des partenaires. C'est créer les conditions pour qu'elles puissent, par exemple, exprimer ce qu'elles attendent de l'école pour tous les enfants, ce qu'elles attendent des politiques de l'emploi, du logement, de la santé... Entre autres, les universités populaires Quart Monde permettent cette expression. Les personnes en situation de pauvreté y dialoguent avec d'autres citoyens de toutes conditions et professions, avec qui elles débattent à égalité, fortes de leurs propres savoirs tirés de leur expérience de vie. Récemment, a été lancé le « Réseau participation et croisement des savoirs » pour promouvoir une démarche de recherche-action-formation par le croisement des savoirs et des pratiques©. Cette dynamique vise à créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience des personnes qui connaissent la pauvreté puisse dialoguer avec les savoirs scientifiques et professionnels, ce qui permet l'émergence de méthodes d'action complètes et inclusives. Loin des attitudes condescendantes ou discriminantes, loin même de la seule entraide, de telles actions confèrent à ceux et celles qui y participent une reconnaissance de leur citoyenneté, de leurs capacités, de leur dignité.

Pour aller plus loin

- **atd-quartmonde.fr**
- *Le croisement des savoirs et des pratiques. Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble*, Éditions de l'Atelier, Éditions Quart Monde, réédition 2008

© LEGAL INITIATIVES FOR VIETNAM (LIV) / ACAT / DR / ILLUSTRATION DU LIVRE TRAITÉ COMME UNE BÊTE

3

AGIR AVEC L'ACAT

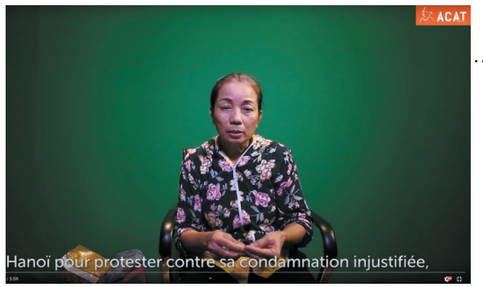

26 **QUOI DE NEUF ?** Messages, infos, outils, idées pour les militants

28 **EN COULISSES** Comment se fait votre magazine ?

31 **EN PERSPECTIVE** Pourquoi l'ACAT s'intéresse-t-elle à la politique du maintien de l'ordre?

32 **RETOURS SUR ACTIONS**

36 **EN COULISSES** « À quand une brigade de jeunes intervenants à l'ACAT ? »

37 **CULTURE** La sélection de l'ACAT

S'INFORMER, SENSIBILISER ET AGIR AVEC HUMAINS

Alors que j'étais candidate au poste de directrice de la Vie militante de l'ACAT, je me suis procuré plusieurs exemplaires du magazine *Humains* pour mieux comprendre les enjeux sur lesquels travaillait l'association. Mes premières impressions tournaient autour de plusieurs réflexions : un magazine visuellement agréable, bien organisé, alternant articles courts et dossiers complets, faisant place à une actualité de fond documentée pouvant intéresser lecteurs et lectrices extérieur(e)s à l'ACAT, tout en donnant la parole aux adhérents militants et acteurs de terrain.
En poste depuis le 9 septembre, je fais les mêmes constats et c'est bon signe. Qu'est-ce que cela veut dire pour moi ? Cela veut dire qu'*Humains*, comme l'a été *Altermondes* un temps pour la solidarité internationale, est un outil formidable et exceptionnel pour la vie militante de l'ACAT.

Sa vocation est, par nature, triple :

- mieux s'informer et se documenter sur des sujets pointus et courageux en lien avec les mandats de l'ACAT (défense des droits humains dans le cadre du maintien de l'ordre, documentation sur les lieux privatifs de liberté, lutte contre la torture et la peine de mort, soutien aux victimes, appui aux demandeurs d'asile…) ;

- faire connaître l'ACAT, sensibiliser autour de soi et éduquer aux droits humains. Abonnez quelqu'un de votre entourage à l'occasion de Noël ou prenez sous votre aile un(e) jeune, étudiant(e) ou lycéen(ne) en l'abonnant, pour provoquer ensuite débats et échanges, suivi de lecture pour recueillir son avis et ses idées ;

- agir pour que les mots ne restent pas lettres mortes, mais qu'ils soient un tremplin pour que chacun décide de prendre sa part dans la vie de la cité et pour l'amélioration des droits humains.

Nous avons la chance d'avoir entre les mains une revue bien faite et bien écrite, pédagogique, utile à la réflexion, qui facilite notre rôle d'ambassadeurs de l'ACAT auprès d'un plus grand nombre, et notamment auprès de celles et de ceux qui ne nous connaissent pas encore. Poursuivons le travail et donnons à *Humains* tout l'écho, tout l'impact militant qu'il mérite.

LAURENCE RIGOLLET,
directrice de la Vie militante à l'ACAT

PEINE DE MORT : JOURNÉE MONDIALE

Le 10 octobre 2019, l'ACAT commémorait les victimes invisibles de la peine de mort pour la 17e Journée mondiale organisée par la Coalition mondiale. Parmi ces victimes, les enfants et les proches des condamnés à mort, mais aussi tous ceux qui participent à cette sentence irréversible (bourreaux, juges et jurés notamment). L'ACAT a déployé une campagne sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser sur les effets néfastes et méconnus de la peine capitale sur l'entourage des condamnés. Retrouvez toutes les ressources sur notre site Internet, dont les témoignages de trois de ces victimes invisibles : Lindy Lou, jurée qui a participé à une condamnation à mort aux États-Unis ; Nguyen Thi Loan, mère de Ho Duy Hai, condamné à mort au Vietnam ; Abdullah Alaoudh, fils de Salman Al-Awdah qui risque la peine de mort en Arabie saoudite.

Plus d'informations dans l'article « Peine de mort : ces victimes invisibles » dans le *Humains* n°13 (septembre/octobre 2019) et sur acatfrance.fr/VictimesInvisiblesdelaPeinedeMort

ON PARLE DE L'ACAT

POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES AUTRES MOTS CLEFS CORRESPONDANTS SUR GOOGLE : « POLICE », « VENTES D'ARMES », « PEINE DE MORT » OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.

Elias Geoffroy, responsable des programmes Maghreb/Moyen-Orient, a été interviewé par ***TV5 Monde*** et ***La Croix L'Hebdo*** sur la question des ventes d'armes.

KTOTV a interviewé Anne Boucher, responsable des programmes Amériques, pour la Journée mondiale contre la peine de mort.

La Croix a cité l'ACAT dans un article sur le malaise entre la police et la population dans son édition du 29 août 2019.

Lessor.org a cité l'ACAT dans un article sur l'interdiction des lanceurs de balles de défense.

L'Humanité a utilisé le décompte des violences policières réalisé par l'ACAT dans un article consacré au décès de Steve Maia Caniço, à Nantes.

Marion Guémas, responsable des programmes France, a participé à un débat sur les relations police/population diffusé sur ***Public Sénat***.

Le 1er octobre 2019, l'émission réalisée par l'ACAT et diffusée sur ***Fréquence protestante*** était consacrée aux victimes invisibles de la peine de mort.

La présidente de l'ACAT, Bernadette Forhan, a signé un papier sur le viol des femmes dans la revue ***Différences*** du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

© ANNA DEMONTIS / ACAT -

NOUVEAU KIT DE VISIBILITÉ

Le nouveau kit visibilité annoncé dans le dernier numéro est réservé aux régions. En revanche, nous mettons à disposition de tous les militants des affiches au format A4 que vous pouvez commander auprès de Franck Hurel (01 40 40 71 20 / franck.hurel@acatfrance.fr). Nous comptons sur vous pour les placer dans les bibliothèques, les associations, les églises… et recruter de nouveaux militants et lecteurs !

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 20 septembre 2019, l'ACAT était partenaire de la journée d'étude « Les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises : vérité et justice ? » à l'Assemblée nationale, avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ou encore l'Association des archivistes français (AAF). L'objectif : dégager des perspectives de travail et d'action au regard de l'engagement pris par le président de la République, Emmanuel Macron, en matière de « libre consultation » des archives sur la guerre d'Algérie, un an après la reconnaissance de la responsabilité de l'État français dans l'affaire Audin (voir p.11).

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Les lieux privatifs de liberté ont toujours été importants pour l'ACAT. En 2017, un groupe de travail a été mis en place. Puis, début 2019, un questionnaire vous a été envoyé pour mieux connaître vos activités en lien avec les lieux privatifs de liberté. Une liste d'échanges par mail entre personnes engagées sur cette question vient d'être créée. Ces échanges, que nous espérons fructueux, nous permettront de mieux documenter ce sujet, d'enrichir nos réflexions, d'améliorer nos recommandations et de sensibiliser le grand public.
L'ACAT a donc besoin de vous pour alimenter ce travail ! Vous êtes intéressé ? Contactez Marion Guémas, responsable des programmes France : marion.guemas@acatfrance.fr.

16 ET 17 MAI 2020

Élus, délégué(e)s des Équipes d'animation régionales (EAR) et salarié(e)s se retrouveront à Autrans (Isère) pour l'Assemblée générale.

PRÉCISION

Dans notre dernier numéro, nous vous parlions d'un concert de Laurent Voulzy à Issoire (Puy-de-Dôme). La formulation pouvait laisser entendre que le groupe local avait organisé l'événement. Ils ne l'ont pas fait, mais ils ont distribué des cartes-action et des appels du mois à la sortie du concert. Un bel exemple de réactivité !

COMMENT SE FAIT VOTRE MAGAZINE ?

TEXTE ET PHOTOS **ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT**

Des premiers comités de rédaction jusqu'à la distribution des exemplaires dans vos boîtes aux lettres, retour sur la fabrication de votre magazine.

QUI ÉLABORE HUMAINS ?

Directeur/rice de publication

Membre du comité de rédaction il/elle est aussi responsable du contenu, y compris dans les affaires pénales par exemple en cas d'accusation de diffamation. Il/elle relit le magazine avant l'envoi à l'imprimeur.

Chargé(e) de projet éditorial

Il/elle gère la réalisation du magazine de A à Z : commande, écriture et correction des articles ; coordination entre toutes les parties prenantes à la réalisation du magazine ; gestion des imprévus. À l'ACAT, il assure aussi le secrétariat de rédaction.

Comité de rédaction

Composé de salariés et de bénévoles, dont le/la président(e) de l'ACAT et les membres de la commission Communication, il décide des sujets abordés dans chaque numéro, des angles, ainsi que des contributeurs et des interviewés.

Graphiste

Il/elle met en valeur l'information. Mise en page, couleurs, typographies, ou encore les iconographies : il/elle s'assure que chaque numéro sera agréable à lire et accessible pour tous les lecteurs.

Directeur/rice de communication

Il/elle est le garant du message politique et de la ligne éditoriale du magazine.
Sa mission : s'assurer que le contenu est en accord avec les positionnements et le mandat de l'ACAT, mais aussi avec les décisions prises par le comité de rédaction.

Merci aux bénévoles qui relisent chaque numéro d'*Humains* !

Comment sont choisis les sujets ?

Plusieurs critères guident les choix du comité de rédaction lorsqu'il décide quels sujets seront traités dans le magazine :
- pertinence avec le mandat de l'ACAT ;
- lien avec l'actualité ;
- originalité ;
- utilité pour les militants : *Humains* est aussi un magazine d'action ;
- capacité à intéresser les acatiens, mais aussi un public plus large ;
- adéquation avec la nature des rubriques et leurs objectifs spécifiques.

Comment sont choisis les auteurs ?

L'ACAT fait appel à différents auteurs pour écrire les articles du magazine. D'une part, les contributeurs internes sont les salariés ou bénévoles spécialistes de la problématique traitée. Par exemple, cela peut-être le responsable des programmes Amériques du pôle Programme et plaidoyer pour un article sur la peine de mort aux États-Unis. D'autre part, les contributeurs externes sont choisis en fonction de la pertinence de leur profil et de leur expertise en fonction du sujet traité.

135 JOURS POUR FABRIQUER HUMAINS

PENSER LE NUMÉRO — J-135

1 Comité de rédaction
Il est composé de la présidente, des salariés du service communication, des bénévoles.

2 Élaboration du sommaire
- En lien avec la déléguée générale et les autres pôles du Secrétariat national : Programmes & plaidoyer et Vie militante ;
- recherche d'une thématique de dossier en fonction des besoins militants, des sujets d'actualité, etc.

3 Élaboration du chemin de fer
Il permet de visualiser comment le sommaire se déploie sur l'ensemble de la pagination du magazine.

ÉCRIRE — J-90

4 Articles écrits à l'extérieur
- Recherche et prise de contact avec des contributeurs parmi les experts reconnus ;
- commande des articles.

5 Articles écrits en interne
- Commande des articles auprès des pôles du Secrétariat national ;
- travail avec les commissions et groupes de travail ;
- interviews ;
- rédaction des textes.

CORRIGER — J-45

6 Réception et correction des textes
- 1re relecture des textes ;
- multiples allers/retours avec les auteurs ;
- validation finale ;
- correction ortho-typo.

FABRIQUER ET DIFFUSER — J-30

7 Mise en page
- Envoi des textes en maquette ;
- recherches et commandes iconographiques ;
- relectures sur maquette.

8 Impression
- Préparation des fichiers pour l'impression ;
- envoi des fichiers à l'imprimeur.

9 Diffusion
- Élaboration d'une liste de diffusion ;
- expédition dans vos boîtes aux lettres ;
- publication en version digitale.

1 an
6 numéros
–
12 €

MAGAZINE PUBLIÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Pour Noël, offrez un abonnement à HUMAINS

TOUS LES DEUX MOIS :

- L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS EN FRANCE ET DANS LE MONDE
- DES ARTICLES DE FOND
- DES PROPOSITIONS D'ACTIONS
- DES RESSOURCES SPIRITUELLES POUR NOURRIR SON ENGAGEMENT

ABONNEZ-VOUS SUR :
WWW.ACATFRANCE.FR/S-ABONNER

ACAT 2019 – GRAPHISME : ACAT - PHOTO : REUTERS/GORAN TOMASEVIC.

ACAT france

POURQUOI L'ACAT S'INTÉRESSE-T-ELLE À LA POLITIQUE DU MAINTIEN DE L'ORDRE EN FRANCE ?

TEXTE **YVES ROLLAND, vice-président catholique de l'ACAT**

Nous publions un extrait de la déclaration adoptée par le Comité directeur le 6 juillet 2019, expliquant le positionnement de l'ACAT sur la politique du maintien de l'ordre en France.

Occuper des ronds-points pour demander la démission d'un président de la République et la dissolution de l'Assemblée nationale, applaudir quand des établissements et des monuments publics sont saccagés, justifier le tabassage de policiers à terre au nom de la justice à rendre aux victimes de violences policières, tous ces événements – qui ont notamment été observés lors des manifestations dites « des Gilets jaunes » – ne sont ni dans la nature ni dans la mission de l'ACAT. Toutefois, l'utilisation par l'État de la force publique nous a interpelés et nous choque.
Quelle légitimité aurions-nous à défendre ailleurs les victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants si nous fermons les yeux sur l'utilisation que fait notre gouvernement des forces de police et de gendarmerie, chargées du maintien de l'ordre, au motif que celles-ci remplissent un rôle essentiel en matière de sécurité notamment dans la lutte contre le terrorisme ? Le nombre de manifestants mutilés, handicapés à vie, au cours de manifestations depuis novembre 2018, l'augmentation corrélative de l'usage d'armes présentées comme « non létales » à l'origine de ces blessures et l'évolution des techniques de maintien de l'ordre elles-mêmes confirment les craintes exprimées dans le passé.

Si nous condamnons fermement le niveau de violence de certains manifestants, nous ne pouvons que nous interroger sur la pertinence et la nécessité de ripostes d'une vigueur aussi extrême. Le déni par le ministère de l'Intérieur de toute violence exercée par les forces de l'ordre à l'encontre de manifestants s'entend comme une absolution *a priori* d'éventuels débordements. Il fait écho aux déclarations de certains syndicats de police qui dénient à l'autorité judiciaire toute légitimité pour mettre en cause des policiers, quand bien même leur comportement serait susceptible de caractériser une infraction pénale.

Cette surenchère dans le déni entraîne une tension entre la police et les citoyens, dont les rapports ne seraient plus envisagés qu'en termes d'opposition, loin des scènes de fraternisation que nous avons connues après les derniers attentats. Cette évolution se traduit dans des modifications législatives dont la conséquence la plus visible est l'extension au droit commun de dispositions conçues à l'origine pour faire face à des situations exceptionnelles, comme le terrorisme et l'état d'urgence, qui remettent en cause le droit de manifester et donc la liberté d'expression. La désinvolture avec laquelle le gouvernement français a accueilli les demandes d'explications de la Haute Commissaire aux droits de l'homme et des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et sur l'exercice du droit de réunion pacifique et d'association durant ces événements n'est pas acceptable : nul pays, nul peuple ne peut se prétendre immunisé contre des pratiques attentatoires aux droits humains.

C'est pour toutes ces raisons que l'ACAT est vigilante et qu'elle persiste à documenter, analyser et à l'occasion dénoncer les pratiques et comportements susceptibles, dans la pratique du maintien de l'ordre, de constituer une négation de l'humanité des manifestants et une atteinte disproportionnée à leurs droits. Convaincus qu'il est nécessaire de bien connaître ce sujet délicat avant d'en débattre et d'agir, nous vous invitons, adhérents individuels ou groupes, à vous approprier le travail développé par le pôle Programmes et plaidoyers du Secrétariat national, qui concerne notre vie quotidienne et l'exercice de nos droits de citoyens. Nous nous donnerons ainsi les moyens de pouvoir, ensemble et avec nos Églises respectives, contester l'organisation d'une société fracturée entre sa police et ses citoyens, avec comme seule assurance, celle de la banalisation de la violence à tous les niveaux.

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

1 BONNE NOUVELLE

Mauritanie. LIBÉRATION DE MOHAMED CHEIKH OULD MKHAÏTIR

Le blogueur mauritanien Mohamed Cheikh Ould Mkhaïtir est libre depuis le 29 juillet 2019, date à laquelle il est sorti de sa détention administrative. Pour des raisons de sécurité, il a immédiatement quitté la Mauritanie pour l'étranger, où il va reconstruire sa vie. Il souhaite reprendre ses études. L'ACAT-France, qui s'est mobilisée à plusieurs reprises en faveur du respect de ses droits, se réjouit de cette libération.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ClementBoursin

2 BONNE NOUVELLE

Cameroun. VAGUE DE LIBÉRATIONS

À l'occasion du Grand dialogue national à Yaoundé, capitale du Cameroun, du 30 septembre au 4 octobre 2019, plus de 400 Camerounais – militants séparatistes anglophones et opposants politiques – ont recouvré la liberté à la suite d'une décision du pouvoir exécutif ordonnant aux procureurs militaires d'abandonner les charges à l'encontre de toutes ces personnes. Parmi elles, Maurice Kamto, président du principal parti d'opposition, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), qui était détenu depuis fin janvier 2019.

L'ACAT s'était mobilisée à plusieurs reprises en faveur de la libération de Maurice Kamto et de ces militants.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ClementBoursin

3 VIGILANCE

Vietnam. NGUYEN VAN HOA SORTI D'ISOLEMENT

Le 14 septembre 2019, le journaliste citoyen Nguyen Van Hoa a rejoint le bloc des prisonniers de conscience de la prison d'An Diem, après plus de quatre mois de détention à l'isolement. Cette mesure arbitraire avait pour objectif de le punir pour avoir tenté d'alerter la communauté internationale sur ses conditions de détention. Durant ces quatre mois, Hoa a été sous surveillance vidéo permanente, interdit de sortir de sa cellule et privé de lumière naturelle. Les gardes l'ont également menacé de lui couper les tendons des jambes. S'il peut de nouveau bénéficier du soutien de ses voisins de cellule, eux aussi défenseurs des droits humains, Hoa souffre désormais d'otites et éprouve des difficultés à avaler, à mâcher et à entendre.

L'ACAT a dénoncé à plusieurs reprises les actes de torture subis par Nguyen Van Hoa, notamment *via* une communication officielle aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, ainsi que plusieurs lettres ouvertes au ministre vietnamien de la Sécurité publique.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @JadeDussart

© DR (PHOTO PRIVÉE) - DR

4 VIGILANCE

Guinée. RISQUE DE VIOLENCES POLITIQUES

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) – qui regroupe des partis d'opposition, des syndicats et des membres de la société civile en Guinée – a appelé les Guinéens à manifester à partir du 14 octobre 2019, et ce de manière continue. L'objectif : protester contre le projet de nouvelle Constitution et l'ambition du président, Alpha Condé, de briguer un troisième mandat, ce que la Constitution actuelle lui interdit. En juin 2019, l'ACAT avait publié une tribune dans *Le Monde* intitulée « En Guinée, tous les signaux sont au rouge ». Malheureusement, le scenario présenté se poursuit et le risque de violences politiques s'accroit dans le pays.

5 VIGILANCE

Cameroun. UN GRAND DÉBAT NATIONAL QUI OUBLIE LES DROITS HUMAINS

Le « grand dialogue national », qui s'est tenu à Yaoundé du 30 septembre au 4 octobre 2019 pour essayer de trouver des solutions et mettre un terme au conflit avec la minorité anglophone qui déstabilise le pays depuis la fin de l'année 2016, s'est davantage apparenté à un grand monologue national du régime de Paul Biya. Les autorités ont choisi elles-mêmes les participants et les thématiques de discussion, conduit les débats, réalisé les restitutions et présenté les conclusions. Comme nous nous y attendions, la situation des droits humains et le besoin de justice des victimes ont été les grands oubliés de ce pâle dialogue national.

L'ACAT appelle continuellement les autorités camerounaises à ce que les droits humains soient pris en compte dans la résolution du conflit anglophone.

6 VIGILANCE

Ventes d'armes. L'ONU ÉPINGLE LA FRANCE SUR LES VENTES D'ARMES

Début septembre, des experts des Nations unies ont publié un rapport qui épingle notamment la France pour son assistance logistique et le transfert d'armes à des pays impliqués dans le conflit au Yémen, pointant un risque de complicité de crimes de guerre. L'ACAT, avec d'autres ONG, continue de contester ces livraisons d'armes devant la justice administrative. Jusqu'à présent, le tribunal administratif et la cour administrative d'appel n'ont pas répondu favorablement à nos demandes, mais nous poursuivons nos actions.

7 MAUVAISE NOUVELLE

États-Unis. DEUX EXÉCUTIONS DE CONDAMNÉS À MORT PARRAINÉS

L'État de Floride a exécuté Gary Ray Bowles le 22 août dernier. Âgé de 57 ans, il était dans le couloir de la mort depuis 1996. Le 25 septembre, c'est l'État du Texas qui a exécuté Robert Sparks après dix ans passés dans le couloir de la mort et malgré de fortes présomptions de déficience intellectuelle. Tous deux faisaient partie du programme de correspondance avec des membres de l'ACAT. À l'heure où nous écrivons ces lignes, il y a eu 17 exécutions aux États-Unis depuis janvier 2019.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @Ann_Boucher

8 MAUVAISE NOUVELLE

Égypte. UNE VAGUE D'ARRESTATIONS SANS PRÉCÉDENT

Depuis le 20 septembre 2019, des manifestations dénonçant le régime se sont déroulées dans plusieurs villes égyptiennes. Le pouvoir a répliqué violemment en arrêtant environ 3000 personnes. Parmi elles, des défenseur(e)s des droits humains et des activistes politiques, dont l'avocat Mohamed Elbaker, le fondateur du centre Adalah pour les droits et les libertés et son client le militant reconnu Alaa Abdel Fattah.

L'ACAT se mobilise pour la libération de Mohamed Elbaker et de tout(e)s les autres défenseur(e)s des droits humains et militant(e)s injustement arrêté(e)s.

PLUS D'INFORMATIONS sur le contexte actuel en Égypte dans l'article « Le coup d'État a marqué un tournant » de ce numéro d'*Humains* (p. 12 et 13).

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @EliasGeoffroy

9 MAUVAISE NOUVELLE

Vietnam. DÉNI DE VISITE POUR LE DINH LUONG

Le 17 septembre 2019, les autorités de la prison de Ba Sao ont arbitrairement refusé l'accès au parloir à la famille de Le Dinh Luong, sans fournir aucune justification. Sa famille, qui avait fait un voyage de 1500 kilomètres pour rendre visite à Luong, craint que ce dernier ne fasse l'objet de mesures disciplinaires, dispensées arbitrairement par les autorités pénitentiaires pour briser le moral des défenseurs des droits humains emprisonnés.

LE DINH LUONG est l'un des trois défenseurs mis en avant dans la campagne « Vietnam, le connaissez-vous vraiment ? », pour lesquels l'ACAT s'est mobilisée *via* une pétition, des appels urgents, du plaidoyer institutionnel et l'envoi de courriers de soutien.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @JadeDussart

10 MAUVAISE NOUVELLE

Cameroun. LA FRANCE RELANCE LA COOPÉRATION MILITAIRE

Dans le cadre du conflit dans l'Extrême-Nord du Cameroun contre le groupe terroriste Boko Haram, la France semble vouloir reprendre une coopération plus importante avec les forces de défense et de sécurité camerounaises, et notamment avec le Bataillon d'intervention rapide (BIR), connu pour les nombreuses et régulières exactions commises contre des prisonniers (tortures, exécutions sommaires). Plusieurs journalistes ont fait récemment état de « livraisons de matériels ».

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ClementBoursin

11 MAUVAISE NOUVELLE

Chine. PAS DE RÉPIT POUR LA FAMILLE DE WANG QUANZHANG

Le 6 septembre 2019, alors que tous les enfants en Chine faisaient leur rentrée à l'école, le fils de l'avocat emprisonné Wang Quanzhang, âgé de 6 ans, s'est vu refuser l'entrée en classe. En cause : les multiples visites de la police dans cette école primaire privée de Pékin en guise d'intimidations. À la suite de ces pressions, Quanquan est à nouveau déscolarisé. Sans doute une façon pour le régime chinois de célébrer les 30 ans de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

L'ACAT s'est mobilisée à plusieurs reprises pour Wang Quanzhang depuis 2016, et continue de réclamer sa libération immédiate.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @JadeDussart

12 RENCONTRE

YOLANDA PÉREZ

Mexique. PLAIDOYER POUR LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PEUPLES AUTOCHTONES

Début octobre, Yolanda Pérez, défenseure zapotèque des droits humains, et Fátima Ojeda, de l'ONG Consorcio, sont venues à Paris pour dénoncer les violations récurrentes des droits des communautés autochtones à Oaxaca. Au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elles ont plus particulièrement sollicité l'aide de la France pour exiger la libération immédiate de Pablo López Alavez, époux de Yolanda, détenu arbitrairement depuis 2010 en raison de ses activités de défense de l'environnement.

TENEZ-VOUS INFORMÉ : @Ann_Boucher

© DR - LÉA TAILLEFER - PHOTO DE FAMILLE - DR

« À QUAND UNE BRIGADE DE JEUNES INTERVENANTS À L'ACAT ? »

INTERVIEW DE **MARIE-FRANCE DAUCE, adhérente de l'ACAT**
PROPOS RECUEILLIS PAR **JOSÉPHINE DELVOLVÉ, ancienne chargée de la mobilisation à l'ACAT**

Adhérente de l'ACAT, Marie-France Dauce a une carrière d'institutrice de 35 ans derrière elle. L'engagement d'une vie qu'elle souhaite transmettre aujourd'hui aux jeunes par le biais d'interventions scolaires.

Comment est née l'idée de votre première intervention ?

Marie-France Dauce : Ce qui a poussé mon groupe à intervenir dans un lycée, c'est la commémoration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Nous avons choisi de nous adresser au lycée privé Notre-Dame, fréquenté par 900 élèves, allant de la classe de seconde au BTS. Pour entrer en contact avec le personnel administratif et pédagogique, je suis donc passée par l'aumônier du lycée qui s'est tout de suite montré très intéressé. Pour appuyer ma proposition, il m'a accompagnée lors de mon premier rendez-vous, qui a eu lieu dès le mois de mars avec la direction et l'animatrice en pastorale. Dès le départ, nous avons été accueillis les bras ouverts ! Nous avons tout de suite bloqué la date du 10 décembre. Par ailleurs, la direction voulait impliquer très tôt l'équipe éducative pour qu'ils puissent travailler des sujets sur les droits humains avec leurs élèves. Les programmes, surtout dans le privé, restent parfois un peu rigides : il est primordial d'arriver bien en amont pour pouvoir s'y intégrer.

Quels conseils donneriez-vous pour se lancer ?

M-F.D. : À l'AG du Cap d'Agde, j'ai eu l'occasion d'écouter Estelle Rose et Mathieu Longlade s'exprimer. J'ai eu un flash : notre groupe avait besoin de jeunes pour parler à des jeunes ! Je me suis donc empressée de les rencontrer pendant cette assemblée pour leur présenter mon projet. Ils ont vite été emballés. Dans les mois qui ont suivi, j'ai veillé à bien garder le contact avec tous mes différents interlocuteurs, afin de leur montrer que nos interventions sur les droits humains étaient toujours d'actualité.

Comment se sont déroulés les préparatifs et l'intervention ?

Du côté de l'ACAT, c'est finalement Mathieu Longlade qui a pu se rendre disponible. Côté lycée, nous avons eu une autre réunion avec la pastorale et une association de parents d'élèves. Nous avons défini deux types d'interventions : soit sur la DUDH, soit sur les thématiques principales portées par l'ACAT (la torture, la peine de mort ou l'asile). Nous avons aussi convenu d'un planning sur lequel les professeurs pouvaient s'inscrire avec leurs élèves. Le but était de pouvoir intervenir auprès de groupes relativement restreints dans des salles de taille raisonnable. L'intervention de Mathieu Longlade était plus que bienvenue : à la différence des membres de notre groupe, il partage vraiment les mêmes codes qu'eux. Alors : à quand une brigade de jeunes intervenants dans les écoles à l'ACAT ? Couplée à des binômes intergénérationnels, elle nous permettrait d'assurer la continuité de notre engagement militant.

Qu'est-ce que vous retiendrez de cette expérience ?

M-F.D. Les interventions scolaires sont indispensables : elles permettent de semer des graines chez les jeunes pour qu'ils connaissent l'ACAT et finissent par nous rejoindre quelques années plus tard. Dans notre groupe, nous avons aussi pris conscience que notre rôle à jouer dans l'avenir de l'association relève de la transmission de notre engagement et de nos connaissances. Le jour J, Mathieu s'est montré vraiment très à l'aise. Les professeurs ont été scotchés ! Il a balayé beaucoup de sujets, toujours avec une certaine modestie : quand il ne connaissait pas la réponse, il le disait tout de suite. Il a surtout su utiliser un vocabulaire et une attitude qui parlaient aux jeunes. Les classes étaient passionnées et les échanges ont été fructueux.

« Notre rôle relève de la transmission de notre engagement et de nos connaissances. »

© PHOTO PRIVÉE / DR / DR / DR / DR

Nous aimons…

Roman graphique
TRAITÉ COMME UNE BÊTE

Kim Keun-tae est l'un des principaux leaders du mouvement démocratique qui s'est élevé contre la dictature sud-coréenne dans les années 1980. Président de la Fédération de la jeunesse démocratique, il a été emprisonné à Namyeongdong en septembre 1985 et torturé. Ce roman graphique raconte ses 22 jours de captivité, pendant lesquels il a été laissé pour mort après avoir été battu à plusieurs reprises. Sur la base de ses aveux obtenus sous la torture, il a ensuite été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour violation de la loi sur la sécurité nationale. Si certaines images sont bouleversantes, le roman graphique reste un format puissant pour raconter l'histoire de ce martyr qui a risqué sa vie au nom de la démocratie.

Traité comme une bête, Éd. La Boîte à bulles 30 €

Film LE CHAR ET L'OLIVIER, UNE AUTRE HISTOIRE DE LA PALESTINE

Raconter l'histoire de la Palestine, de son origine à aujourd'hui, pour rappeler les fondamentaux oubliés et se débarrasser des idées reçues : tel était l'objectif de Roland Nurier lorsqu'il a décidé de se lancer dans cette aventure en janvier 2007. « *J'ai fait le choix d'observer cet endroit du monde par la lorgnette "du droit international et de la notion de résistance"* », explique le réalisateur sur la page de la campagne de financement participatif qui lui a permis de financer ce projet. Le documentaire s'appuie notamment sur des témoignages et interviews d'experts internationaux, d'historiens, de diplomates des Nations unies, de juristes, mais aussi de citoyens.

Roland Nurier, Destiny Films, sortie en salles le 6 novembre 2019

Livre
AIME, MA FILLE, AIME !

Jeune théologien français, Éric de Putter est assassiné à Yaoundé (Cameroun) en juillet 2012, alors qu'il s'apprêtait à revenir en France. Marie-Alix, son épouse, est alors enceinte de quatre mois. Sept ans plus tard, alors que la justice française est contrainte de clore l'enquête et que l'assassin court toujours, Marie-Alix de Putter livre son témoignage sur cette tragédie. Le résultat donne un récit très personnel, qui raconte la douleur, la résilience, mais aussi l'amour qui survit à travers sa fille à qui elle donne une véritable leçon d'espérance.

Marie-Alix de Putter, Éd. Ampelos, 12 €

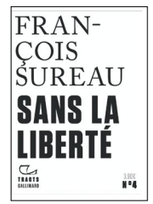

Essai
SANS LA LIBERTÉ

C'est un texte court, mais puissant, que signe l'avocat et ancien membre du Conseil d'État François Sureau. Il met en garde la démocratie moderne qui s'évertue à toujours plus restreindre la liberté. Sans elle, explique l'auteur, il n'y a pas de société politique, seulement le néant d'individus isolés auxquels l'État moralisateur et autoritaire n'appartient plus. « *Ainsi la loi ne peut-elle permettre à l'État de restreindre abusivement la liberté d'aller et venir, de manifester, de faire connaître une opinion, de s'informer, de penser pour finir* », écrit-il. Face à ce constat, une urgence s'impose à l'homme : ne rien céder, et continûment reformuler le projet politique de la liberté.

François Sureau, Tracts/Gallimard, 3,90 €

La dignité de la créature humaine dans la Bible

TEXTE **MARIE-JO THIEL, philosophe et théologienne, directrice du centre européen d'enseignement et de recherche en éthique**

Dans l'article « La dignité humaine. Perspectives éthiques et théologiques », la théologienne Marie-Jo Thiel revient notamment sur la dignité de l'être humain dans la Bible.

« Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, l'être humain est doté d'une dignité inaliénable. Seul il ressemble au Créateur (Gn 1,26), seul il est modelé par la main divine (Gn 2,7), seul il bénéficie de l'insufflation dans ses narines de l'haleine de vie (Gn 2,7), seul il reçoit l'ordre de maîtriser la création (Gn 1,28)... La dignité de l'être humain est liée à cette image divine qui le structure radicalement et que les Pères dans la foi ont souvent évoquée avec la métaphore de la source (…) L'image divine, explique Origène dans le Commentaire sur S. Jean XIII (41-42, SC 222, p.55), est comme une source au cœur de l'homme, une source de dignité ontologique, une source de grâces à laquelle il lui faut puiser pour vivre pleinement. (…)
L'image de Dieu n'est donc pas à entendre comme un pâle reflet du Créateur dans la créature. Elle est Dieu présent comme une source au cœur de l'être humain, chargée de la puissance divine, et elle est présent de Dieu que le croyant découvre et accueille au fur et à mesure qu'il la met en œuvre. Elle est profondeur de la profondeur humaine, informant ainsi toute la personne jusque dans son épaisseur charnelle, émotionnelle. Le regard du chrétien quand il pose ses yeux sur lui-même ou sur un(e) autre, contemple donc une créature dotée d'une infinie dignité, un « re-présentant » de Dieu, c'est-à-dire quelqu'un à travers qui le Seigneur est présent et peut s'offrir comme présent dans le monde d'aujourd'hui.
L'image n'indique donc pas seulement un statut, elle désigne un rapport instituant l'être humain, en Christ, dans une relation d'alliance filiale au Dieu Trine. L'enjeu n'est pas la possession de l'image comme fin en soi mais la dotation d'une dignité filiale qui institue l'être humain dans une relation transformante à ce Dieu Trine et brise toute tentation de comprendre Dieu comme une sorte de tyran tout puissant assujettissant l'être humain. Il va sans dire que la tâche requise par cette inscription au cœur de Dieu ne relève pas de l'obéissance à un commandement qui oblige et soumet : elle ressort de la réponse libre d'un fils/d'une fille qui découvre sa dignité filiale en en vivant et qui la choisit en la mettant en œuvre. (…)
Parmi tous les vivants de la création, seul l'être humain peut – en raison de sa divine liberté – verser dans l'indignité. (…) C'est une des forces et des grandeurs du christianisme de savoir reconnaître cette place du mal sans y enfermer car Dieu justifie qui consent à sa grâce. Et c'est encore un de ses atouts que de dénoncer le rapport du mal avec la souffrance sans toutefois l'éliminer complètement.
« Un homme sort de sa maison à la nuit tombante et devant lui, il voit surgir une fillette lourdement chargée. "Quel fardeau portes-tu ?" lui demande-t-il – "C'est pas un fardeau, répond-elle, c'est mon petit frère"... » Un être humain reconnu dans son inconditionnelle et inaliénable dignité n'est point fardeau, il est frère et sœur infiniment respectable et dont je deviens responsable autant qu'il ou elle l'est de moi. La dignité est non seulement un don mais une tâche, non seulement une tâche, mais un don. Elle est cadeau de Dieu qui le rend présent pour tout être humain. Elle est cadeau à Dieu quand des hommes et des femmes en vivent au meilleur d'eux-mêmes. »

« L'image divine est comme une source au cœur de l'homme, une source de dignité ontologique, une source de grâces à laquelle il lui faut puiser pour vivre pleinement. »

Marie-Jo Thiel, « La dignité humaine. Perspectives éthiques et théologiques », in *Le corps, le sensible et le sens* (Gilbert Vincent, dir.), PUS, 2004, p.131-164.

Représentation orthodoxe de la création du monde (Gn 1,26).
© foi-orthodoxe.fr

Revoir

« Ô Seigneur,

C'est par la beauté que Tu révèles Ta grandeur.

Comme il est beau ton ciel, tout clairsemé d'étoiles,

Et splendides ces astres dont l'éternelle mouvance figure Ton éternité!

Qu'elle est belle Ta terre aux changeantes parures...

Ô Seigneur, c'est à travers l'homme que Tu révèles Ton Amour. »

Saint-Hilaire de Poitiers

Références bibliques

- « Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance » (Gn 1,26)
- « Dieu les bénit et leur dit : « Soyez féconds et multipliez-vous » » (Gn 1,28)
- « Alors le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol » (Gn 2,7)

Construisons ensemble un projet solidaire

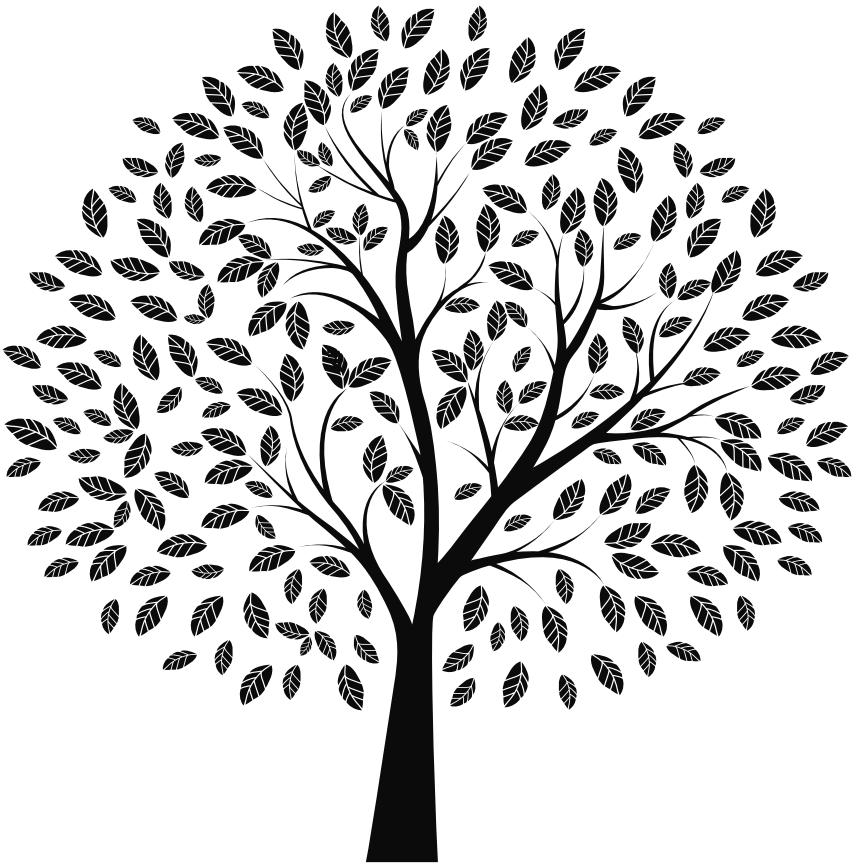

Soutenez la Fondation ACAT

Grands donateurs, mettez-votre espérance en action

Rendez-vous suracatfrance.fr rubrique “Donner”
01 40 40 40 27 | relationdonateurs@acatfrance.fr

Fondation ACAT
pour la dignité humaine